



Rapport annuel



Madame, Monsieur,

Chers collègues, chers élus,

En 2012, le SMD3 et ses adhérents mettaient en œuvre l'extension des consignes de tri pour simplifier le geste de tri des Périgourdiens, rappelez-vous « *Tous les plastiques vont dans le sac jaune* ». En 2016, le centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin a été modernisé avec l'installation d'un tri optique visant à optimiser ses capacités de traitement afin de faire face à l'augmentation des tonnages. Ces travaux sont également l'occasion, d'améliorer les conditions de travail des trieurs. C'est désormais le centre de tri de la Rampinsolle qui fait l'objet d'une modernisation.

En ce qui concerne les autres filières de traitement des déchets, l'acquisition d'un broyeur et d'un cribleur a permis la réorganisation de la filière des déchets verts. Cette opération réalisée en régie par les agents du SMD3 permet d'augmenter la valeur ajoutée des produits fabriqués (bois énergie et broyat). Dans cette même démarche d'optimisation de la valorisation, le développement de la filière des plastiques durs ainsi que la présence d'ateliers de démantèlement, confiés à des associations locales de l'économie sociale et solidaire permettent de réduire de façon conséquente le poids de la benne tout venant.

Nous ne pouvons conclure cet édito, sans aborder la Loi sur la Transition Énergétique pour une Croissance Verte et les objectifs qu'elle fixe en termes de diminution des déchets. Le SMD3, ses adhérents et les partenaires départementaux collaborent à l'écriture d'un plan d'actions d'envergure où chacun d'entre nous devra œuvrer pour atteindre les objectifs réglementaires. Mais nous sommes confiants, au vu des résultats du Programme Local de Prévention des Déchets avec une baisse de 7,6 % du tonnage des ordures ménagères et assimilées depuis 2011.

Dans cette optique, nous nous engageons à vous apporter le meilleur service.

Les co-présidents du SMD3

Francis COLBAC

François ROUSSEL

Sommaire

Repères 2016 _____ P 3-4

Organisation du territoire _____ P 5-10

- Organisation territoriale de la gestion des déchets en Dordogne p. 6
- Compétences et fonctionnement du SMD3 p. 7
- Installations de gestion des déchets du territoire p. 8
- Zoom sur les principaux investissements réalisés ou programmés en 2016 p. 9
- Les filières de gestion des déchets p. 10

Collecte des déchets _____ P 11-34

- SMCTOM de Thiviers p. 12-13
- SICTOM du Périgord Noir p. 14-15
- SYGED Bastides Forêt Bessède p. 16-17
- Secteur V - Bergeracois p. 18-19
- SMCTOM de Montpon Mussidan p. 20-21
- SMCTOM de Ribérac p. 22-23
- SMCTOM de Nontron p. 24-25
- Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux p. 26-27
- SMCTOM de Vergt p. 28-29
- Communauté de Communes Isle Vern Salembre p. 30-31
- Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort et autres collectivités p. 32
- Synthèse des déchets collectés en 2016 p. 33-34

Transfert et traitement des déchets _____ P 35-42

- Zoom sur l'activité de transfert p. 36
- Les déchets propres et secs p. 37
- Les déchets verts p. 38
- Le verre p. 39
- Les déchets résiduels et le tout-venant de déchèterie p. 40
- Les filières spécifiques p. 41
- Synthèse des déchets traités en Dordogne en 2016 p. 42

Prévention et sensibilisation _____ P 43-46

- Démarche de management environnemental : le SMD3 s'engage encore davantage p. 44
- Bilan du Programme Local de Prévention p. 45
- La prévention des nuisances à l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes p. 46

Indicateurs économiques et financiers _____ P 47-50

- Le budget 2016 du SMD3 p. 48
- La tarification unique 2016 p. 49
- Le bilan social 2016 du SMD3 p. 50

Les rendez-vous incontournables _____ P 51 de l'année 2017

Repères 2016

Le SMD3 au 31 décembre 2016 c'est :

- Un territoire couvrant 530 communes, soit la quasi-totalité du département de la Dordogne
- 14 collectivités intercommunales adhérentes et 6 communes indépendantes
- 400 837 habitants desservis

Les déchets collectés

236 161 tonnes de déchets ont été collectées en 2016 par le SMD3, ses adhérents ou leurs prestataires, soit une augmentation de + 1,5 % par rapport à 2015. Parmi ces déchets, 103 491 tonnes ont été collectées en déchèterie (258 kg/hab. en moyenne) et 132 670 tonnes hors déchèterie (331 kg/hab.).

Les déchets traités

193 821 tonnes de déchets ont été prises en charge par le SMD3 en 2016, ce qui représente une évolution de + 1,4 % par rapport à 2015.

Parmi ces déchets :

- 21 000 tonnes de déchets propres et secs (+ 1,9 %)
- 93 937 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (- 1,9 %)
- 14 989 tonnes de verre (+ 0,8 %)
- 32 402 tonnes de déchets verts (+ 3,0 %)

Au total, 237 744 tonnes de déchets ont été traitées en Dordogne en 2016.

La prévention et la sensibilisation

Entre 2010 et 2016, les actions de prévention et de sensibilisation menées par le SMD3 ont permis de **réduire de 7,6 % les déchets ménagers et assimilés** produits en Dordogne.

En 2016, le budget « prévention » s'est élevé à 261 527 €.

Quelques actions menées en 2016 :

- 1 219 composteurs distribués
- 1 300 sacs en tissus fabriqués et distribués aux producteurs locaux
- 250 participants à la conférence Zéro Déchets de Béa Johnson
- 128 050 gobelets réutilisables prêtés sur 238 manifestations

Les installations

- 8 centres de transfert
- 50 déchèteries
- 2 centres de tri des déchets propres et secs (sacs jaunes)
- 2 installations de stockage de déchets non dangereux (dont 1 privée gérée par SITA)
- 7 aires de broyage des déchets verts et
- 1 plateforme de compostage
- 6 aires de regroupement du verre
- 4 aires de stockage et de broyage du bois

Collecte des déchets :

589 kg/hab.

47 % des déchets valorisés



Indicateurs financiers

Le SMD3 applique une **tarification unique** sur l'ensemble du territoire pour le traitement des déchets, afin de garantir une solidarité départementale.

Depuis 2014, une nouvelle procédure s'applique pour les déchets propres et secs (DPS) : **dans le cadre de sa politique d'encouragement au tri, le SMD3 reverse aux collectivités adhérentes un soutien incitatif à la tonne valorisée.**

Budget 2016 du SMD3 :

- Dépenses de fonctionnement : 54 €/hab.
- Dépenses d'investissement : 27 €/hab.

2016 en résumé

Février

- Le SMD3 réalise la collecte des déchets ménagers et assimilés sur 13 communes de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord noir Thenon Hautefort
- Lancement du broyage criblage des déchets verts



Janvier

Le SMD3 réalise la collecte des déchets ménagers et assimilés sur 14 communes de la Communauté de Communes Bastide Dordogne Périgord

Mars

Distribution gratuite de compost sur les déchèteries de Neuvic et de Saint-Astier

Avril

Distribution gratuite de compost sur les déchèteries du Bergeracois



Juin

- Le SMD3 expose à la Foire expo de Bergerac
- Conférence Zéro déchet
- Lancement de l'opération « Mon sac en tissu réutilisable réalisé en Dordogne »



Mai

- Distribution gratuite de compost au centre de tri de la Rampinsolle
- Inauguration du centre de tri de Marcillac
- Finale de la 10^{ème} édition des olympiades du tri

Septembre

- Le SMD3 expose à la Foire expo de Périgueux
- 12 000 agendas scolaires sont distribués aux élèves de cycle 3 de Dordogne



Octobre

- Sensibilisation à la journée « Séniors, soyez sport »
- Distribution gratuite de compost sur les déchèteries du Bergeracois



Novembre

Distribution gratuite de compost au centre de tri de la Rampinsolle

Décembre

Sensibilisation du personnel hospitalier, des patients et visiteurs de l'Hôpital de Périgueux





Organisation du territoire

400 837 habitants

*93,1 % de la population
du département couverte*

*12 sites de
transfert/traitement*

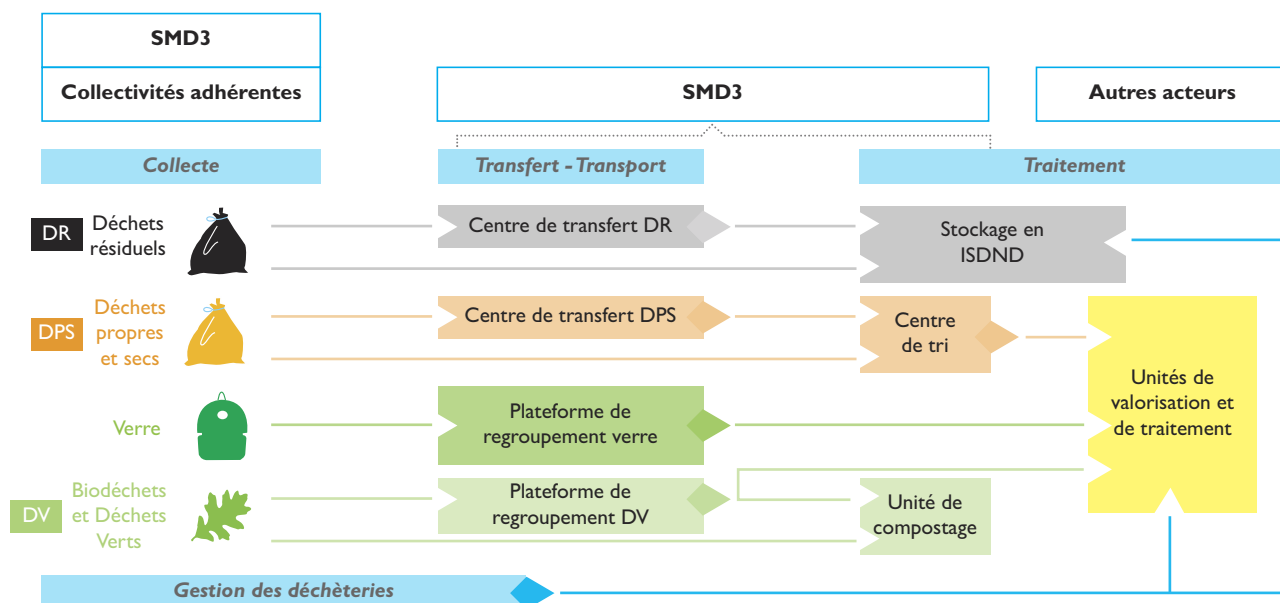
Organisation territoriale de la gestion des déchets en Dordogne

Le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) est une collectivité territoriale créée par arrêté préfectoral du 22 décembre 1995 afin de mettre en œuvre le plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Dordogne.

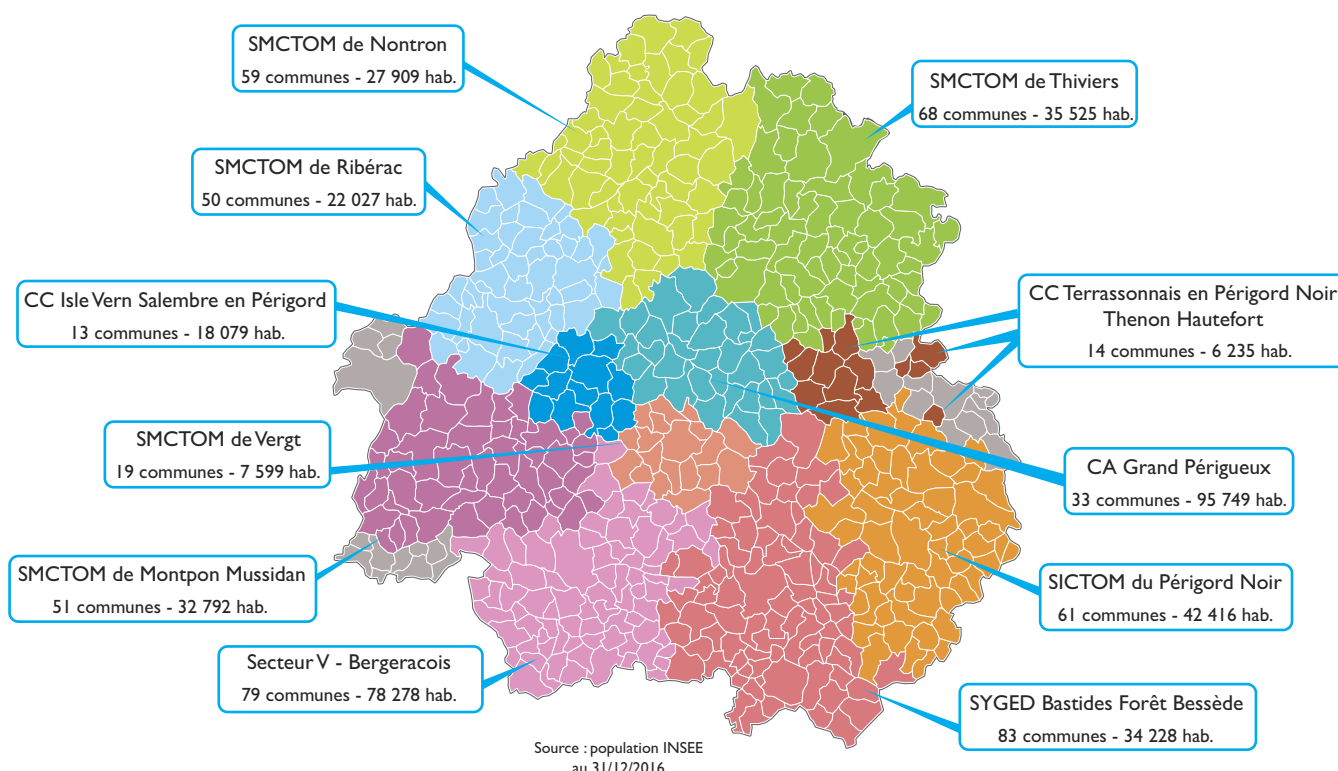
Qui fait quoi en Dordogne ?

Les collectivités adhérentes du SMD3 ont la responsabilité de la gestion des collectes de déchets ainsi que des déchèteries. Si elles le souhaitent, elles ont la possibilité de transférer ces compétences au SMD3. Le SMD3 assure les missions relatives à la valorisation et au

traitement des déchets ménagers de ses collectivités adhérentes ainsi que les opérations de transport et de transfert qui s'y rapportent. Il couvre la quasi-totalité du département de la Dordogne (530 communes), soit une population de 400 837 habitants (INSEE 31/12/2016).



Qui sont les adhérents du SMD3 ?



Compétences et fonctionnement du SMD3

Quelles sont les missions du SMD3 ?

Transférer, transporter, traiter, valoriser

Le SMD3 assure le transfert et le traitement des déchets ménagers collectés par ses adhérents.

Pour traiter les déchets, l'accent est mis sur leur valorisation : réutilisation, recyclage, compostage...

Afin d'adapter les déchets collectés aux modes de traitement disponibles dans ses installations, le SMD3 coordonne les différentes collectes sélectives mises en place par ses adhérents sur l'ensemble du territoire.

Le SMD3 assure également la gestion de filières de traitement des déchets spécifiques à l'échelle du département, pour le compte de ses adhérents.

Sensibiliser, informer

Le SMD3 participe activement à la prévention de la production de déchets et au tri, en sensibilisant sa population aux gestes et comportements éco-citoyens.

Anticiper, développer

Au-delà d'une gestion quotidienne, le traitement des déchets doit s'anticiper sur le long terme.

En vigueur depuis septembre 2007, le dernier plan départemental d'élimination des déchets fixe notamment des objectifs de réduction de la quantité et de la nocivité des déchets, d'augmentation des performances des collectes sélectives et des déchèteries et de modernisation des installations de prise en charge des déchets. Le SMD3 définit donc de nouvelles actions pour atteindre ces objectifs.

Mutualiser, organiser, gérer

La mutualisation des coûts à l'échelle du territoire permet d'assurer l'équité du service pour les collectivités adhérentes quelle que soit leur localisation.

Le SMD3 est responsable de la création et de la gestion des infrastructures de transfert, de transport et de traitement (centres de transfert, centres de tri, installation de stockage des déchets non dangereux...). Pour cela, des équipements modernes et adaptés limitant au maximum les tâches difficiles pour les personnels ont été mis en place.



Le SMD3 assure également le suivi statistique des productions de déchets de ses adhérents dans le cadre de l'observatoire départemental des déchets.

Enfin, le SMD3 exerce des compétences facultatives pour le compte de ses adhérents qui en font la demande :

- > Accueil de déchets professionnels dans ses installations
- > Gestion des bas de quai des déchèteries
- > Construction et/ou exploitation des déchèteries
- > Collecte des déchets
- > Communication locale

Les statuts en vigueur du SMD3, adoptés par le comité syndical du 15/12/2015, sont téléchargeables sur le site www.smd3.fr dans la rubrique "qui sommes-nous ? / statuts".

Comment fonctionne le SMD3 ?

Le SMD3 est administré par un comité syndical composé d'une trentaine de délégués (et autant de suppléants) élus par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes. Chaque décision prise par cet organe décisionnel fait l'objet d'un vote et est matérialisée par une délibération.



Le bureau a été constitué le 28 juin 2016, d'un président, Francis COLBAC, d'un 1^{er} vice-président, François ROUSSEL, d'un 2^{ème} vice-président, Philippe MELOT, d'un 3^{ème} vice-président, Jean-François FAUCHER, d'un 4^{ème} vice-président, Jean-Pierre PEYREBRUNE et de 7 membres titulaires et suppléants.

Une commission obligatoire (Commission d'appel d'offres) est également constituée pour étudier des sujets relatifs à certains marchés publics avant leur présentation devant le comité syndical.

La mise en œuvre est assurée par une équipe de 71 agents, dirigée par Sylvain MARTY.

Installations de gestion des déchets du territoire



Centre de transfert des déchets propres et secs



Centre de tri des déchets propres et secs



Centre de transfert des déchets résiduels



Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)



Aire de regroupement du verre



Aire de broyage des déchets verts



Plateforme de compostage des déchets verts



Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)



Casier de stockage de l'amiante-ciment



Aire de stockage et de broyage du bois



Plateforme de transit de l'amiante

Zoom sur les principaux investissements réalisés ou programmés en 2016

Depuis sa création, le SMD3 investit constamment dans la modernisation de ses installations et des process.

Acquisition de matériel

Matériel roulant pour la collecte des déchets ménagers

Le SMD3 a acquis 3 bennes à chargement latéral. L'ensemble des habitants dont les déchets sont collectés par le SMD3 sera équipé de deux bacs individuels ou collectifs.

Coût du matériel : 896 000 € HT

Réorganisation de la filière des déchets verts : optimiser le bois pour chauffer la Dordogne

L'acquisition d'un broyeur cribleur permet le broyage en régie des déchets végétaux et du bois sur les plateformes de la Rampinsolle, Bergerac, Marcillac-Saint-Quentin et Saint-Laurent-des-Hommes. A l'issue de différentes étapes de broyage et criblage, un broyat fin destiné au compostage en bout de

champs est extrait, pendant que la fraction la plus grossière conduit à la production de bois énergie destiné aux chaudières de la région.

Coût du matériel : 820 000 € HT



Optimisation des déchèteries du Bergeracois

L'acquisition d'un compacteur pour la déchèterie de Bergerac a permis de réduire la manutention et d'optimiser les coûts de transport des bennes des déchèteries.

Coût du matériel : 130 000 € HT

Création et modernisation de sites

Accompagnement à la construction et gestion de la déchèterie de Saint-Astier

Le SMD3 réalise pour le compte de la Communauté de Communes Isle Vern Salembre le suivi de la construction de la déchèterie de Saint-Astier dont l'ouverture au public est prévue pour mai 2017.

Coût de l'opération : 990 000 € HT, aidés par l'Ademe à hauteur de 101 850 € HT et par le Conseil Départemental de la Dordogne à hauteur de 122 500 € HT

Modernisation du centre de tri de La Rampinsolle (juillet 2016 à mai 2017)

De nouvelles machines de tri ont été installées et l'organisation du site a été modifiée, afin d'optimiser les capacités de traitement, tout en améliorant les conditions de travail des trieurs. La finalisation des travaux est prévue pour début 2017.

Coût des travaux : 3 362 351 € HT, aidés par l'ADEME à hauteur de 980 000 € HT

Modernisation du centre de transfert de Dussac (septembre 2016 à mars 2017)

Les quais de transfert des déchets sur le site de Dussac ont été passés du mode gravitaire à compaction au mode gravitaire avec remorques à Fond Mouvant Alternatif (FMA). Pour cela, 3 remorques FMA ont été acquises. Ceci permettra de transporter les déchets en plus gros volume et d'optimiser les chargements.

Coût des travaux : 1 250 000 € HT

Coût de l'Acquisition du matériel : 192 000 € HT

Installation de stockage des déchets non dangereux de Saint-Laurent-des-Hommes

La nouvelle station de traitement des eaux a été mise en service en phase de test fin 2016. Utilisant les meilleures techniques disponibles à l'heure actuelle, elle vise à respecter scrupuleusement les nouvelles normes de rejet tout en limitant les coûts de fonctionnement par la diminution des sous-produits à traiter en externe. Les bénéfices environnementaux sont également au rendez-vous grâce à la faible consommation de produits

chimiques et l'optimisation énergétique du process par l'utilisation d'une chaudière à bois.

Coût des travaux : 1 922 000 € HT

Par ailleurs, afin d'assurer la continuité de l'exploitation du site, le SMD3 a engagé en 2016 les travaux suivants :

2 nouveaux casiers de stockage pour une durée d'exploitation de 2 ans à 75 000 t/an.

Coût des travaux : 1 800 000 € HT



Casiers de stockage

Création d'une chambre de collecte (galerie technique) afin de récupérer gravitairement les lixiviats et biogaz des 19 futurs casiers.

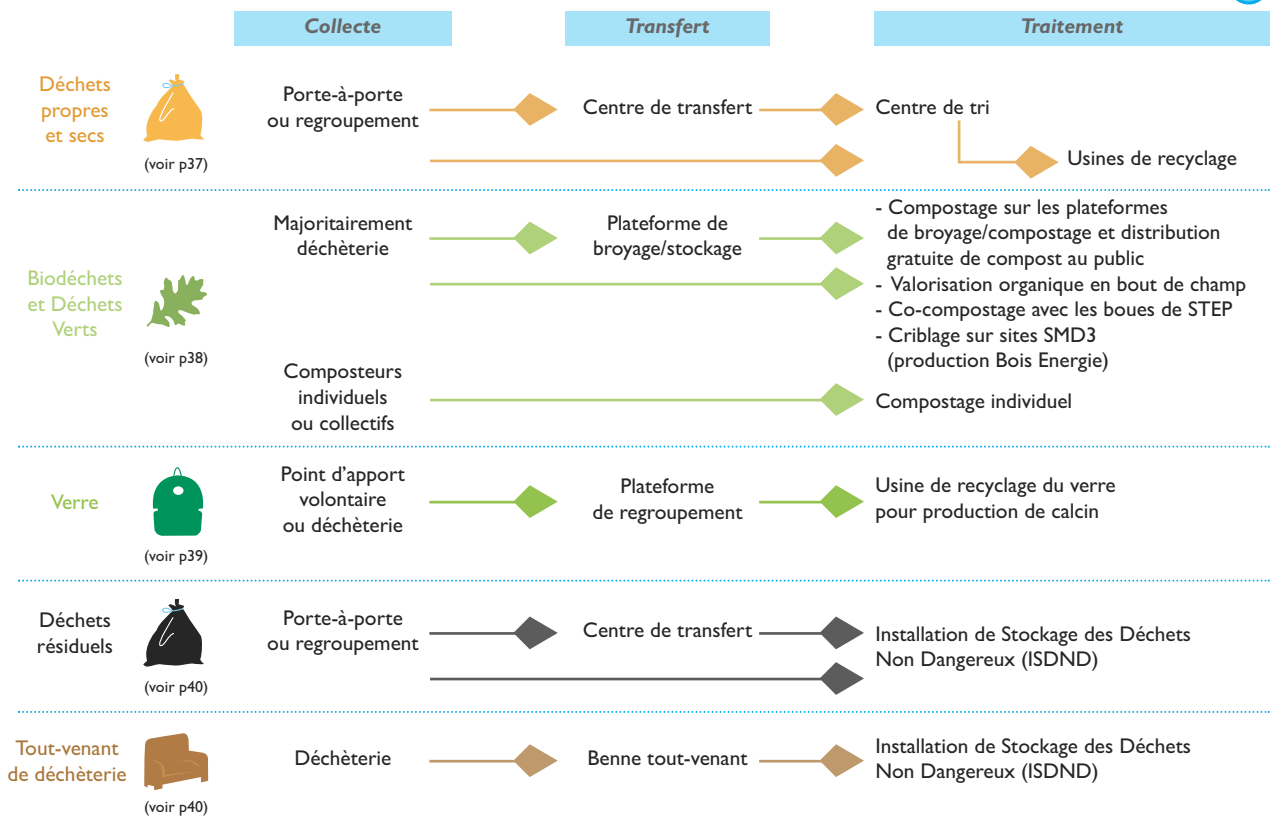
Coût des travaux : 1 200 000 € HT



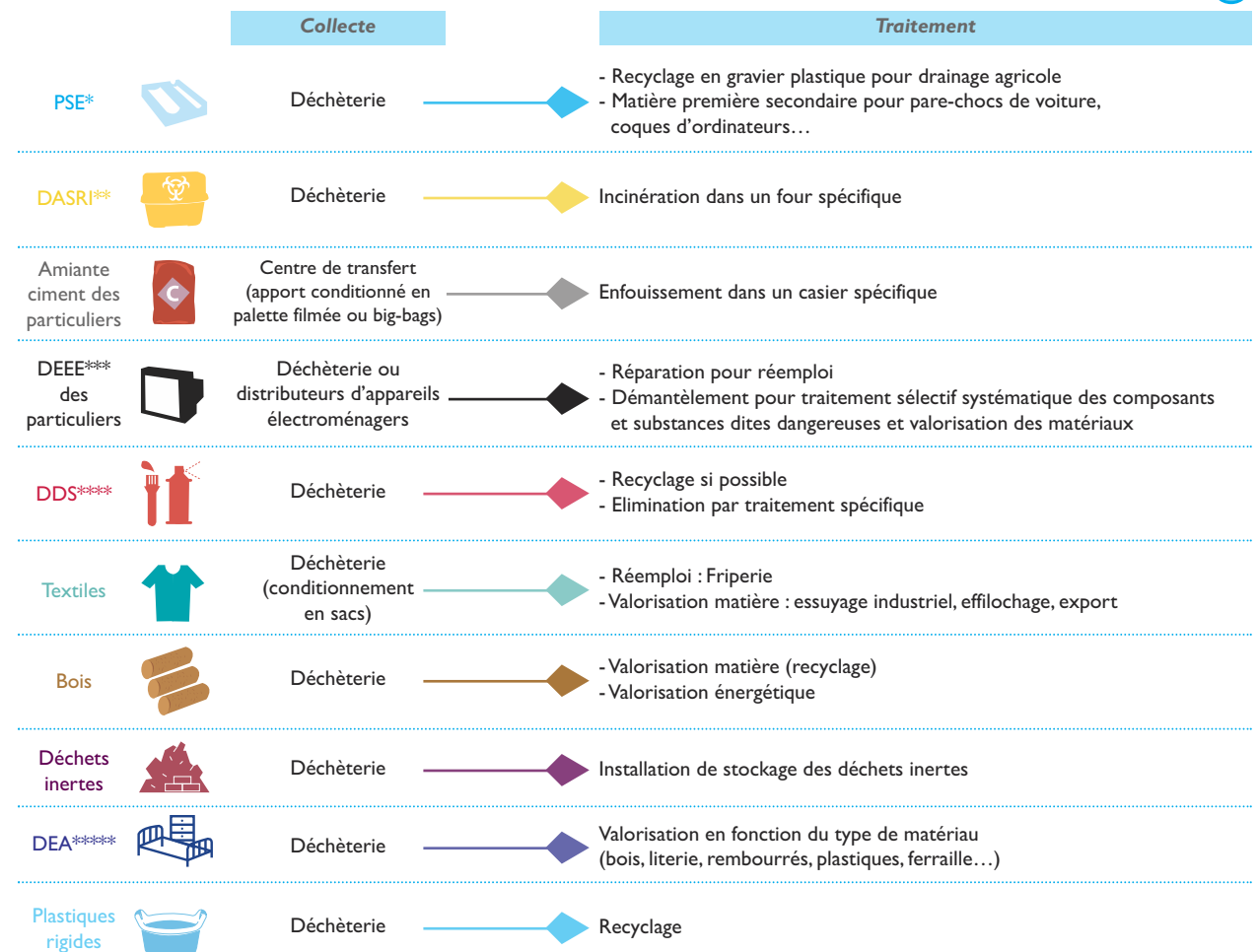
Chambre de collecte

Les filières de gestion des déchets

Les filières générales



Les filières spécifiques (voir p41)



*PSE : Polystyrène expansé / ** DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

*** DEEE : Déchets d'Équipements Électroniques et Electroniques / **** DDS : Déchets Diffus Spécifiques / ***** DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement



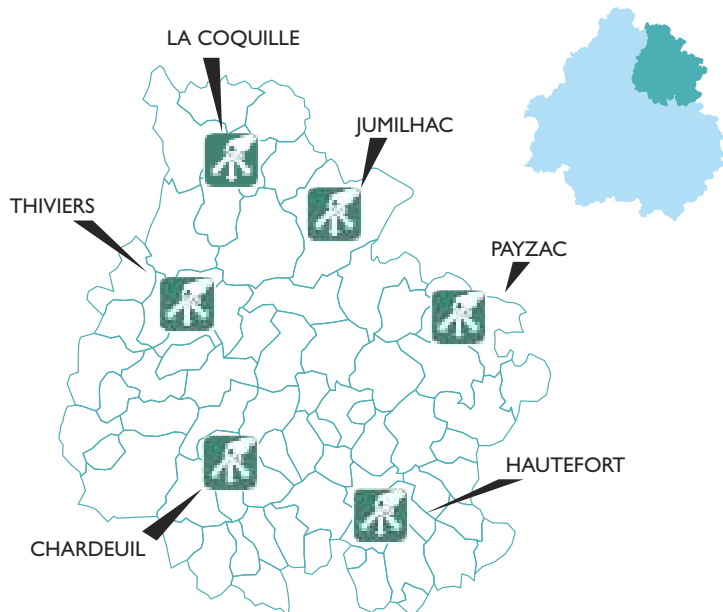
Collecte des déchets

*10 importantes
intercommunalités
gérant la collecte*

50 déchèteries

457 agents

SMCTOM de Thiviers



Les Chemins Rouges
24270 Dussac
Tél : 05 53 52 65 16
contact@smctom-thiviers.com
www.smctom-thiviers.com



68 communes adhérentes*
1 280 km²
35 525 habitants*
294,4 kg/hab./an
de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

Chiffres clés 2016*

Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères : 101 €/hab.
Contribution des usagers : 3 582 898 €
Redevance spéciale : 192 786 €

Budget de fonctionnement : 4,9 M €
Budget d'investissement : 0,5 M €

Coût de fonctionnement
et de collecte : 107 €/hab.
Coût de gestion des déchets : 138 €/hab.
(coûts de fonctionnement, de collecte
et de traitement)

* se référer aux hypothèses de calcul en page 34

Compétences

- Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs, journaux/revues/magazines, verre
- Gestion de 5 déchèteries et d'1 « mini-déchèterie »

Sensibilisation

- 10 demi-journées de sensibilisation réalisées auprès d'enfants et 20 journées auprès du grand public

Moyens

Moyens humains :

- 44 agents dont :**
- 28 agents de collecte
 - 7 agents de déchèterie
 - 1 agent de communication
 - 4 agents administratifs
 - autre personnel : 4

Moyens matériels :

- 14 véhicules de collecte (dont 1 benne avec grue, 2 bennes à chargement latéral et 4 poly-bennes)
- 5 809 bacs roulants
- 741 conteneurs d'apport volontaire dont 354 conteneurs enterrés ou semi-enterrés (verre, déchets résiduels et propres et secs)
- 80 composteurs individuels distribués en 2016 (2675 au total depuis 2006) et 1 composteur collectif (5 depuis 2015)

Organisation de la collecte

	Mode de collecte*	Fréquence*
Déchets résiduels	76 % en apport volontaire 24 % en porte-à-porte	90 % en C1 10 % en C2
Déchets propres et secs	67 % en apport volontaire 33 % en porte-à-porte	77 % en C0,5 14 % en C1 9 % en C2
Journaux / Revues / Magazines	100 % en apport volontaire	Selon taux de captage
Verre	100% en apport volontaire	Selon taux de captage

* en pourcentage de la population du territoire

C0,5 : une collecte toutes les deux semaines
C1 : une collecte par semaine
C2 : deux collectes par semaine

SMCTOM de Thiviers

Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2016	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2015	km parcourus	kg/km
Déchets résiduels	6 964	196,0	- 3,3 %	203 759	34,2
Déchets propres et secs	1 921	54,1	+ 3,2 %*	76 672	25,1
Journaux / Revue / Magazines	93	2,6	+ 3,3 %*	7 050	13,2
Verre	1 388	39,1	+ 2,4 %	16 846	82,4

* estimations car les DPS et JRM étaient comptabilisés en mélange en 2015

17 575 t de déchets collectés en 2016 dont :
 - 2 305 t en porte-à-porte
 - 8 061 t en apport volontaire
 - 7 116 t en déchèterie

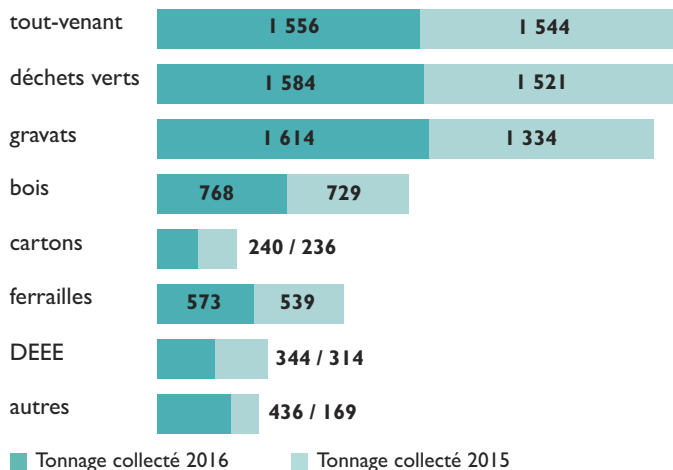
Déchèteries



Le SMCTOM de Thiviers assure la gestion de 5 déchèteries accueillant les déchets selon 21 ou 22 filières, ainsi qu'une mini-déchèterie accueillant 10 types de déchets :

- Déchèterie de THIVIERS : 21 400 visites
- Déchèterie de CHARDEUIL (MAYAC) : 14 000 visites
- Déchèterie de HAUTEFORT : 9 900 visites
- Déchèterie de PAYZAC : 10 900 visites
- Déchèterie de LA COQUILLE : 11 900 visites
- Mini-déchèterie de JUMILHAC-LE-GRAND

Flux collectés en déchèterie + 11,4% % par rapport à 2015



Conteneurs enterrés à Excideuil et Jumilhac

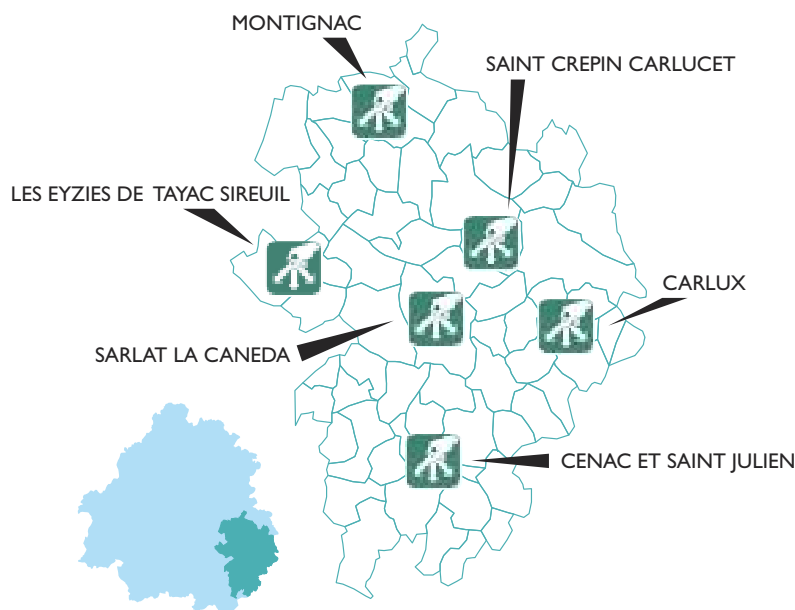
Des conteneurs enterrés ont été installés début 2016 sur les communes d'Excideuil et de Jumilhac-le-Grand pour améliorer l'intégration des points de collecte des déchets dans le paysage urbain de ces communes touristiques. Trois nouveaux points de collecte ont été implantés : deux points de collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets propres et secs à Excideuil et un point de collecte des ordures ménagères résiduelles, des déchets propres et secs et du verre à Jumilhac-le-Grand. Des conteneurs de ce type avaient précédemment été implantés à Hautefort, une autre commune touristique du territoire.

Composteur collectif à l'EHPAD de Thiviers

Avec le soutien financier et logistique du SMCTOM de Thiviers, du SMD3 et de l'ADEME, l'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de Thiviers a mis en place fin 2016 une unité de compostage pour la valorisation directe de ses biodéchets, tout comme l'EHPAD et le collège de Lanouaille avant lui. Environ 10 tonnes de déchets (préparations et restes de repas) seront ainsi transformées en compost sous la supervision des agents techniques de l'EHPAD, formés par le SMCTOM. Ils alimenteront ainsi les parterres de l'établissement plutôt que d'être enfouis.



SICTOM du Périgord Noir



La Borne 120
24200 Marcillac-Saint-Quentin
Tél : 05 53 29 87 50
sictom-perigord-noir@wanadoo.fr
www.sictom-perigord-noir.fr



61 communes adhérentes*
1 005 km²
42 416 habitants*
438,7 kg/hab./an
de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

Chiffres clés 2016*

Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères : 154 €/hab.
Contribution des usagers : 6 526 285 €
Redevance spéciale : 421 157 €

Budget de fonctionnement : 6,9 M €
Budget d'investissement : 2,1 M €

Coût de fonctionnement
et de collecte : 116 €/hab.
Coût de gestion des déchets : 162 €/hab.
(coûts de fonctionnement, de collecte
et de traitement)

* se référer aux hypothèses de calcul en page 34

Compétences

- Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs, journaux/revues/magazines, verre, biodéchets
- Gestion de 6 déchèteries

Sensibilisation

- 76 journées de sensibilisation réalisées auprès d'enfants et 60 auprès du grand public

Organisation de la collecte

	Mode de collecte*	Fréquence*
Déchets résiduels	92 % en apport volontaire 8 % en porte-à-porte	70 % en C0,5 20 % en C1 5 % en C2 5 % en C4
Déchets propres et secs	73 % en apport volontaire 27 % en porte-à-porte	70 % en C0,5 30 % en C1
Journaux / Revues / Magazines	100 % en apport volontaire	Selon taux de remplissage
Verre	100 % en apport volontaire	Selon taux de remplissage
Biodéchets	4 % en porte-à-porte	4 % en C1

* en pourcentage de la population du territoire

C0,5 : une collecte toutes les deux semaines
C1 : une collecte par semaine
C2 : deux collectes par semaine
C4 : quatre collectes par semaine

Moyens

Moyens humains :

- 70 agents dont :**
- 44 agents de collecte
 - 7 agents de déchèterie
 - 2 agents de communication
 - 10 agents administratifs
 - autre personnel : 7

Moyens matériels :

- 17 véhicules de collecte (dont 5 poly-bennes)
- 9 305 bacs roulants
- 817 colonnes d'apport volontaire dont 335 colonnes à verre
- 7 770 composteurs individuels distribués depuis 2005 dont 149 en 2016

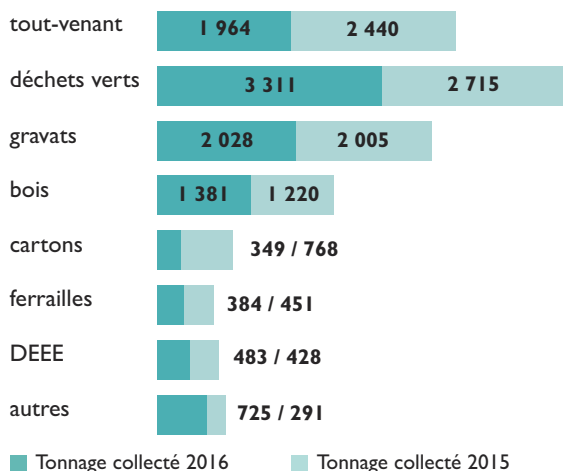
SICTOM du Périgord Noir

Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2016	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2015	km parcourus	kg/km
Déchets résiduels	13 284	313,2	- 2,1 %	97 171	136,7
Déchets propres et secs	1 976	46,6	- 0,5 %	48 052	41,1
Journaux / Revue / Magazines	880	20,7	+ 9,7 %	9 009	97,7
Verre	2 250	53,0	+ 5,5 %	18 266	123,2
Biodéchets	218	125,3*	- 3,1 %	3 484	62,6

* au regard de la population collectée

Flux collectés en déchèterie + 3,0 % par rapport à 2015



29 232 t de déchets collectés en 2016 dont :
 - 1 814 t en porte-à-porte
 - 16 794 t en apport volontaire
 - 10 624 t en déchèterie

Déchèteries



Le SICTOM du Périgord Noir assure la gestion de 6 déchèteries accueillant chacune 20 à 23 types de déchets :

- Déchèterie de SARLAT LA CANEDA : 46 727 visites
- Déchèterie de CENAC ET SAINT JULIEN : 18 909 visites
- Déchèterie de MONTIGNAC : 16 521 visites
- Déchèterie de LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : 8 039 visites
- Déchèterie de CARLUX : 9 714 visites
- Déchèterie de SAINT CREPIN CARLUCET : 8 490 visites

Animations sur le gaspillage alimentaire en milieu scolaire

Le SICTOM du Périgord Noir a organisé 10 projets pédagogiques dans des écoles du territoire sur l'année scolaire 2016-2017. Après une première phase d'observation pour évaluer la quantité de pain gaspillé à la cantine, des animations ont été réalisées auprès des élèves pour les sensibiliser à la problématique du gaspillage alimentaire à partir de cet exemple : ateliers de cuisine à partir des restes (cookies à base de pain), débats avec les élèves sur les conséquences du gaspillage et comment l'éviter, articles dans le petit journal des écoles...

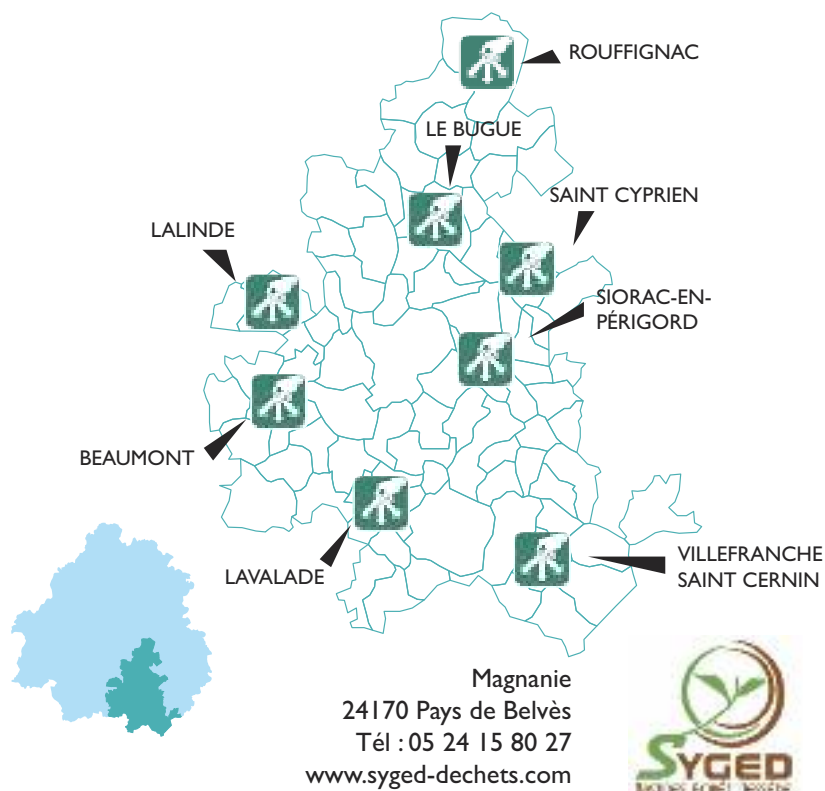


Projet de composteur collectif en pied d'immeuble

Un des projets 2017 du SICTOM est la mise en place d'un premier composteur collectif en pied d'immeuble dans le quartier du Colombier à Sarlat-la-Canéda, en partenariat avec la commune et le bailleur social. Cette installation permettra de composter les déchets verts issus du jardin partagé du quartier et les déchets alimentaires des foyers volontaires. Sa mise en place est prévue pour l'automne 2017.



SYGED Bastides Forêt Bessède



84 communes adhérentes*

999 km²

34 228 habitants*

372,4 kg/hab./an

de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

Chiffres clés 2016*

Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères : 121 €/hab.
Contribution des usagers : 4 144 208 €
Redevance spéciale : 231 963 €

Budget de fonctionnement : 4 M €
Budget d'investissement : 0,7 M €

Coût de fonctionnement et de collecte :
78 €/hab.

Coût de gestion des déchets : 117 €/hab.
(coûts de fonctionnement, de collecte
et de traitement)

* se référer aux hypothèses de calcul en page 34

Compétences

- Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs, journaux/revues/magazines, verre
- Gestion de 8 déchèteries
- Gestion déléguée du centre de transfert de Cussac (reprise en régie par le SMD3 le 1^{er} juin 2014)

Sensibilisation

- 39 journées de sensibilisation réalisées auprès d'enfants et 15 auprès du grand public

Organisation de la collecte

	Mode de collecte*	Fréquence*
Déchets résiduels	65 % en apport volontaire 35 % en porte-à-porte	60 % en C1 40 % en C2
Déchets propres et secs	65 % en apport volontaire 35 % en porte-à-porte	50 % en C0,5 50 % en C1
Journaux / Revues / Magazines	100 % en apport volontaire	Selon taux de remplissage
Verre	100 % en apport volontaire	Selon taux de remplissage

* en pourcentage de la population du territoire

C0,5 : une collecte toutes les deux semaines

C1 : une collecte par semaine

C2 : deux collectes par semaine

Moyens

Moyens humains :

60 agents dont :

- 32 agents de collecte
- 10 agents de déchèterie
- 3 agents de communication
- 6 agents administratifs
- autre personnel : 9

Moyens matériels :

- 16 véhicules de collecte (dont 3 poly-bennes)
- 2 948 composteurs individuels distribués depuis 2001 dont 92 en 2016

SYGED Bastides Forêt Bessède

Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2016	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2015	km parcourus	kg/km
Déchets résiduels	9 275	271,0	+ 11,3 %	188 427	49,2
Déchets propres et secs	1 526	44,6	+ 7,2 %	91 495	16,7
Journaux / Revue / Magazines	331	9,7	- 1,2 %	10 180	32,5
Verre	1 613	47,1	+ 0,4 %	19 150	84,2

23 817 t de déchets collectés en 2016 dont :
 - 3 780 t en porte-à-porte
 - 8 965 t en apport volontaire
 - 11 072 t en déchèterie

Déchèteries

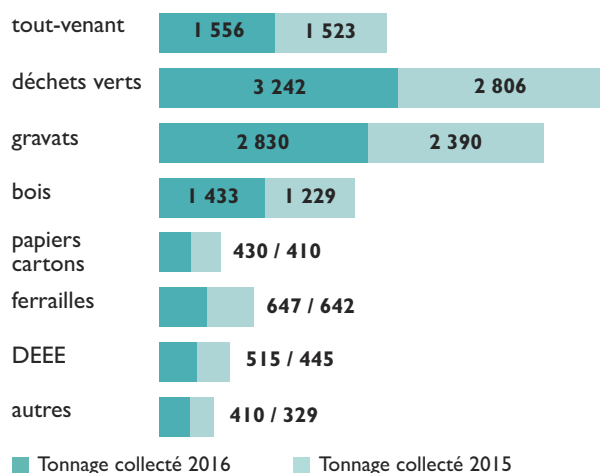


Le SYGED Bastides Forêt Bessède assure la gestion de 8 déchèteries accueillant chacune 21 types de déchets :

- Déchèterie de BEAUMONT : 11 069 visites
- Déchèterie de LALINDE : 28 736 visites
- Déchèterie de LE BUGUE : 27 678 visites
- Déchèterie de LAVALADE-MONPAZIER : 7 674 visites
- Déchèterie de ROUFFIGNAC : 21 262 visites
- Déchèterie de SIORAC-EN-PÉRIGORD : 18 973 visites
- Déchèterie de SAINT CYPRIEN : 16 711 visites
- Déchèterie de VILLEFRANCHE SAINT CERNIN : 2 808 visites

Flux collectés en déchèterie

+ 5,8 % par rapport à 2015



Une trousse verte pour les enfants

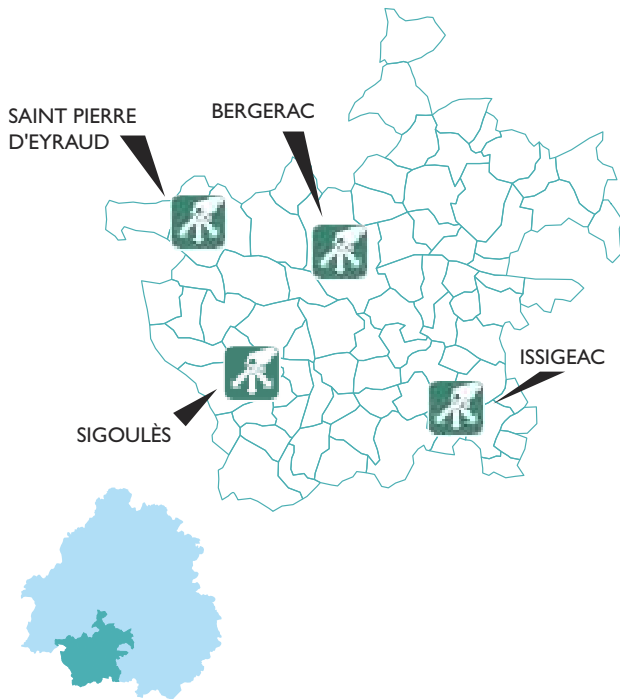
Pour la rentrée scolaire 2016, le SYGED a offert aux enfants de CP une trousse avec des fournitures. Appelée « trousse verte », son utilisation est un premier geste pour être respectueux de l'environnement et de sa propre santé. Cette trousse verte limite les emballages (achat groupé, en vrac) et les produits fournis sont exempts de produits toxiques. Fabriquée en Europe, elle est par ailleurs durable, puisque les fournitures peuvent être utilisées plusieurs années. Elle pourra être complétée en 2017 par les parents, à partir d'autres fournitures durables, grâce aux conseils d'achat du SYGED (éléments à favoriser et produits à éviter). Des interventions en classe réalisées en cours d'année permettent par ailleurs d'interpeller les enfants sur ces choix de consommation.

Aménagement des locaux de Cussac

En 2016, des travaux d'aménagement ont été réalisés par le SYGED sur le site de Cussac. Ils ont permis la création d'une salle de pause pour la restauration de la vingtaine d'agents de collecte du site, de réaménager leurs vestiaires et de remettre aux normes les sanitaires du site (douches et WC).



Secteur V - Bergeracois



79 communes adhérentes*

932 km²

78 278 habitants*

329,7 kg/hab./an

de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

Moyens

Moyens humains :

- 7 agents de déchèterie (SMD3)
- 8 agents de collecte pour les Communautés de Communes Portes Sud Périgord et Bastides Dordogne Périgord (SMD3)
- 31 agents dont 27 agents de collecte pour la Communauté d'Agglomération de Bergerac

Moyens matériels :

- 4 bennes bi-compartmentées et 1 mini-benne pour les Communautés de Communes Portes Sud Périgord et Bastides Dordogne Périgord (SMD3)
- 10 véhicules de collecte pour la Communauté d'Agglomération de Bergerac
- 358 colonnes à verre
- 5 452 composteurs individuels distribués depuis 2002 dont 203 en 2016

Compétences

Le **SMBGD (Syndicat Mixte du Bergeracois pour la Gestion des Déchets)** a été dissous le 01/05/2015 et a transféré ses compétences au **SMD3**.

- Collecte des déchets : résiduels, déchets propres et secs, verre
- Gestion de 4 déchèteries

Sensibilisation

Le SMD3 a animé en 2016 sur ce territoire :

- 44 interventions scolaires
- 32 interventions réalisées auprès du grand public
- 13 formations ou ateliers

Organisation de la collecte

La Communauté d'Agglomération de Bergerac a choisi d'effectuer la collecte des déchets en régie (1 à 2 collectes par semaine)

D'autres adhérents du Secteur V ont confié cette collecte au SMD3 :

- Communauté de Communes Portes Sud Périgord (2 collectes par semaine en été, 1 le reste de l'année)
- Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord (dont une partie du territoire est également collecté par le SYGED)

Les autres collectivités et communes ont choisi de faire appel à un prestataire privé pour la collecte des déchets.

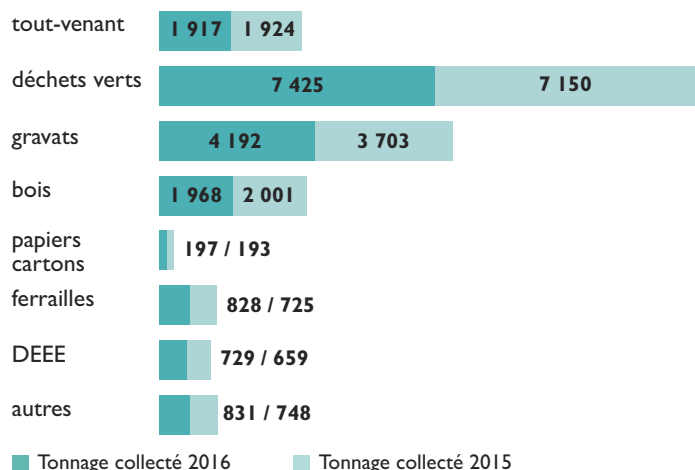


Secteur V - Bergeracois

Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2016	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2015
Déchets résiduels	19 311	246,7	- 2,2 %
Déchets propres et secs	3 713	47,4	- 0,2 %
Verre	2 787	35,6	+ 2,9 %

Flux collectés en déchèterie + 5,8 % par rapport à 2015



43 899 t de déchets collectés en 2016 dont :
- 25 811 t en porte-à-porte et en apport volontaire
- 18 088 t en déchèterie

Déchèteries



Le SMD3 assure la gestion de 4 déchèteries dans le secteur V, accueillant chacune 27 types de déchets :

- Déchèterie de BERGERAC : 118 398 visites
- Déchèterie de SAINT-PIERRE-D'EYRAUD : 35 573 visites
- Déchèterie d'ISSIGEAC : 10 104 visites
- Déchèterie de SIGOULÈS : 13 957 visites

En moyenne, les visiteurs recensés sont composés de :

- 95,6 % de particuliers
- 2,6 % de professionnels
- 1,8 % de collectivités ou associations

Une Disco Soupe pour sensibiliser au gaspillage alimentaire

Le 26 août 2016, au centre de loisirs « la Boîte à Jouer » de Lembras, une centaine de personnes, enfants et parents, se sont régalés avec une bonne soupe. Pas n'importe quelle soupe ! Celle-ci a été préparée par les enfants avec des légumes destinés à finir à la poubelle : pas assez ronds, pas assez longs, pas assez colorés, pas assez présentables en quelque sorte... oui mais consommables ! Pour cela, le centre de loisirs a collecté des légumes « périmés » auprès d'un supermarché et de deux producteurs maraîchers. Le SMD3 a quant à lui mis à disposition le kit complet de cuisine : économes, marmites, gobelets... La manifestation s'est déroulée en musique avec un duo de musique Cubaine, une Cubaine soupe !



Un compacteur à Bergerac

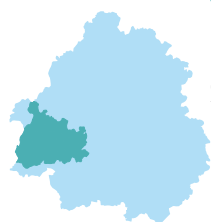
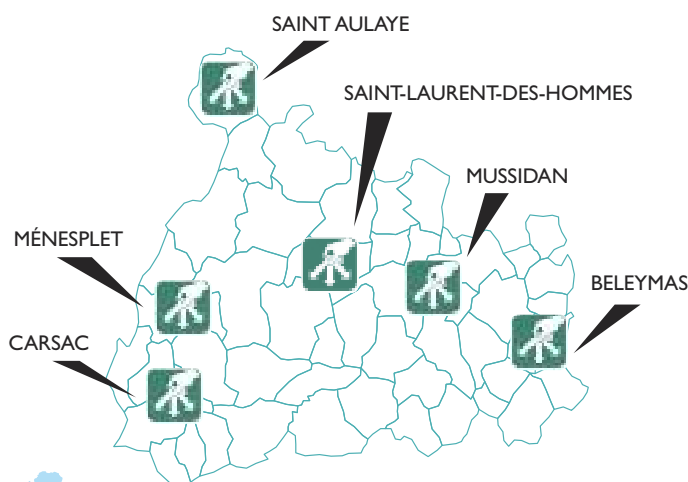
Un compacteur a été installé sur la déchèterie de Bergerac : cette installation a permis de diminuer le nombre de rotations par 2 voire 3 en fonction des déchets compactés.



Collecte à chargement latéral pour 2017

Sur le secteur de la Communauté de Communes Bastide Dordogne Périgord (13 communes), l'optimisation des circuits de collecte est en cours en vue de la mise en place d'une collecte par benne à chargement latéral.

SMCTOM de Montpon Mussidan



Seneuil
24400 Saint-Laurent-des-Hommes
Tél : 05 53 80 25 39



51 communes adhérentes*
958 km²
32 792 habitants*
298,6 kg/hab./an
de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

Chiffres clés 2016*

Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères : 100 €/hab.
Contribution des usagers : 3 263 169 €
Redevance spéciale : 87 536 €

Budget de fonctionnement : 3,8 M €
Budget d'investissement : 0,7 M €

Coût de gestion des déchets : 116 €/hab.
(coûts de fonctionnement, de collecte
et de traitement)

* se référer aux hypothèses de calcul en page 34

Compétences

- Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs, verre
- Gestion de 6 déchèteries

Sensibilisation

- 31 journées de sensibilisation réalisées auprès d'enfants et 20 auprès du grand public

Organisation de la collecte

	Mode de collecte*	Fréquence*
Déchets résiduels	10 % en apport volontaire 90 % en porte-à-porte	75 % en C1 25 % en C2
Déchets propres et secs	25 % en apport volontaire 75 % en porte-à-porte	100 % en C1
Verre	100 % en apport volontaire	Selon taux de remplissage

* en pourcentage de la population du territoire

C1 : une collecte par semaine

C2 : deux collectes par semaine



Moyens

Moyens humains :

- 47 agents dont :
- 25 agents de collecte
 - 9 agents de déchèterie
 - 1 agent de communication
 - 2 agents administratifs
 - autre personnel : 10

Moyens matériels :

- 13 véhicules de collecte (dont 2 bennes à chargement latéral et 3 poly-bennes)
- 231 colonnes d'apport volontaire pour le verre
- 811 composteurs individuels vendus depuis 2002 (dont 95 en 2016) et 2 composteurs collectifs installés depuis 2014

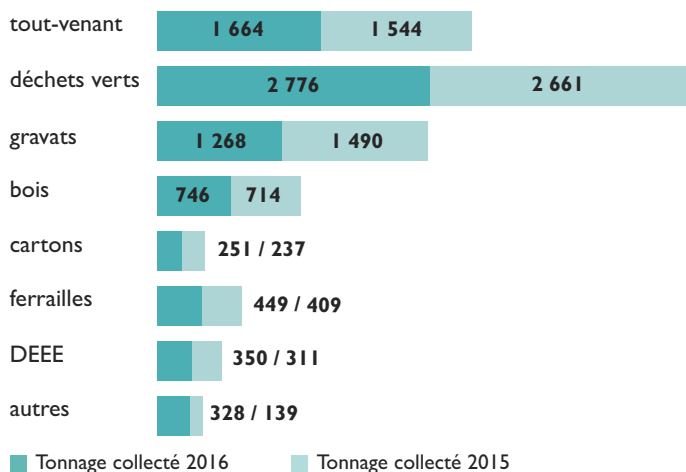
SMCTOM de Montpon Mussidan

Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2016	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2015	km parcourus	kg/km
Déchets résiduels	6 421	195,8	- 0,6 %	140 018	45,9
Déchets propres et secs	2 153	65,6	+ 3,5 %	115 407	18,7
Verre	1 219	37,2	+ 2,7 %	10 800	112,8

17 625 t de déchets collectés en 2016 dont :
- 7 394 t en porte-à-porte
- 2 399 t en apport volontaire
- 7 832 t en déchèterie

Flux collectés en déchèterie + 4,4 % par rapport à 2015



Déchèteries



Le SMCTOM de Montpon Mussidan assure la gestion de 6 déchèteries accueillant chacune 23 à 24 types de déchets.

- Déchèterie de MÉNESPLET : 26 502 visites
- Déchèterie de MUSSIDAN : 37 065 visites
- Déchèterie de SAINT AULAYE : 5 876 visites
- Déchèterie de BELEYMAS : 7 024 visites
- Déchèterie de SAINT-LAURENT-DES-HOMMES : 4 715 visites
- Déchèterie de CARSAC : 4 581 visites

« Journée de la propreté » à Montpon Ménéstérol



En partenariat avec le SMCTOM de Montpon Mussidan, la mairie de Montpon Ménéstérol a organisé un ramassage de déchets à la base de loisirs de Chandos le 9 avril 2016.

Une vingtaine de bénévoles, équipés de gilets jaunes, de sacs jaunes et noirs et de gants ont ratissé le plan d'eau à la recherche de détritrus. Une météo peu accueillante n'a pas freiné la motivation de ces nettoyeurs.

A la suite de ce ramassage, chacun a pu éclaircir ses doutes grâce à une animation sur les consignes de tri et la valorisation des déchets. Le service des espaces Verts a également animé un atelier pour donner des conseils sur la réglementation et l'utilisation des pesticides. Un échange fructueux qui a séduit petits et grands !

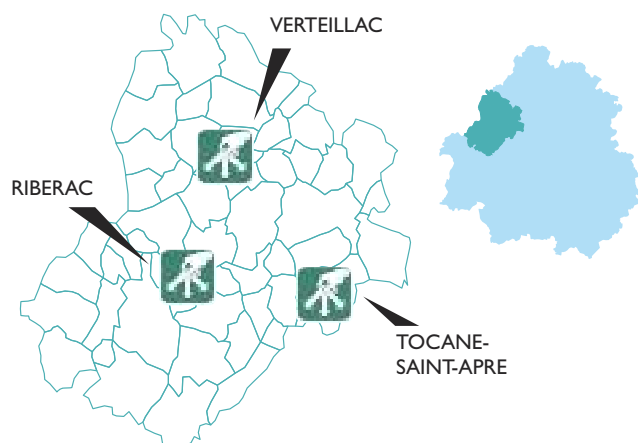
Sport et Nature



La fédération française de handball a souhaité sensibiliser ses licenciés et les jeunes de centres de loisirs à la discipline mais également au respect de l'environnement, notamment lors de tournois. Dans ce cadre, la « caravane du hand » a fait escale à Montpon Ménéstérol en avril. Cet événement a accueilli environ 400 jeunes pour une journée d'échanges autour de matchs de handball mais également d'ateliers mêlant adresse, réflexion et consignes de tri.

Le club MMHB (Montpon Ménéstérol HandBall) a poursuivi cette initiative à la rentrée de septembre 2016 en sensibilisant ses licenciés au tri des déchets. Différents bacs de tri ont été installés dans la salle et une gourde offerte par le SMD3 a été distribuée aux sportifs afin de réduire le nombre de bouteilles en plastique abandonnées dans le gymnase après les matchs.

SMCTOM de Ribérac



Lieu-dit « Seneuil »
24600 Vanxains
Tél : 05 53 92 41 66
smctom@smctom-riberac.fr
www.smctom-riberac.fr



50 communes adhérentes*
745 km²
22 027 habitants*
293,8 kg/hab./an
de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

Chiffres clés 2016*

Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères : 110 €/hab.
Contribution des usagers : 2 419 713 €
Redevance spéciale : 219 047 €

Budget de fonctionnement : 2,4 M €
Budget d'investissement : 0,7 M €

Coût de fonctionnement
et de collecte : 79 €/hab.
Coût de gestion des déchets : 108 €/hab.
(coûts de fonctionnement, de collecte
et de traitement)

* se référer aux hypothèses de calcul en page 34

Compétences

- Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs, verre
- Gestion de 3 déchèteries

Sensibilisation

- 43 journées de sensibilisation réalisées auprès d'enfants et 4 auprès du grand public

Organisation de la collecte

	Mode de collecte*	Fréquence*
Déchets résiduels	88 % en apport volontaire 12 % en porte-à-porte	92 % en C1 8 % en C2
Déchets propres et secs	82 % en apport volontaire 18 % en porte-à-porte	100 % en C1
Verre	100 % en apport volontaire	C0,5 à C0,25 selon les communes et période de l'année

* en pourcentage de la population du territoire

C0,25 : une collecte par mois
C0,5 : deux collectes par mois
C1 : une collecte par semaine
C2 : deux collectes par semaine

La collecte des déchets résiduels et déchets propres et secs est effectuée en régie, celle du verre par un prestataire privé.

Moyens

Moyens humains :

- 33 agents dont :
- 19 agents de collecte
 - 4 agents de déchèterie
 - 1 agent de communication
 - 5 agents administratifs
 - autre personnel : 4

Moyens matériels :

- 11 véhicules de collecte (dont 1 benne à chargement latéral et 2 poly-bennes)
- 3 951 bacs roulants
- 127 colonnes à verre
- 58 composteurs individuels distribués en 2016 (au total, 1 711 composteurs individuels distribués depuis 2002 et 4 composteurs collectifs depuis 2013)

SMCTOM de Ribérac

Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2016	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2015	km parcourus	kg/km
Déchets résiduels	4 369	198,3	- 5,0 %	92 940	47,0
Déchets propres et secs	1 240	56,3	+ 1,3 %	91 004	56,3
Verre	862	39,1	- 0,1%		

11 579 t de déchets collectés en 2016 dont :
 - 747 t en porte-à-porte
 - 5 724 t en apport volontaire
 - 5 108 t en déchèterie

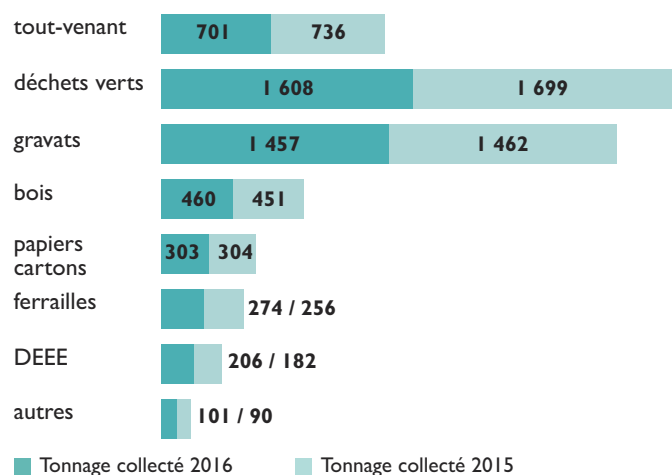
Déchèteries



Le SMCTOM du secteur de Ribérac assure la gestion de 3 déchèteries accueillant chacune 18 à 19 filières de déchets :

- Déchèterie de RIBERAC
- Déchèterie de TOCANE-SAINT-APRE
- Déchèterie de VERTEILLAC

Flux collectés en déchèterie - 1,4 % par rapport à 2015



Réaménagement de 2 déchèteries

Le projet phare de l'année 2016 est le réaménagement des déchèteries de Ribérac et de Tocane-Saint-Apre. Ces déchèteries, créées respectivement en 1994 et 1996, n'étaient plus adaptées au flux de fréquentation et à l'évolution des filières de valorisation. Elles disposent désormais d'un nombre de quais suffisant, avec une partie couverte pour éviter que les déchets ne se gorgent d'eau.

Les conditions d'accueil des usagers ont été notablement améliorées avec une entrée et une sortie distinctes, une voie de circulation distincte du placement des véhicules à quais, tout cela guidé par des panneaux de circulation et une signalisation au sol. Les DEEE, textiles et DDS sont désormais stockés dans des locaux fermés en dehors des heures d'ouverture, pour limiter le pillage et la dégradation des équipements. Une zone couverte de 50 m² est dédiée au démantèlement.

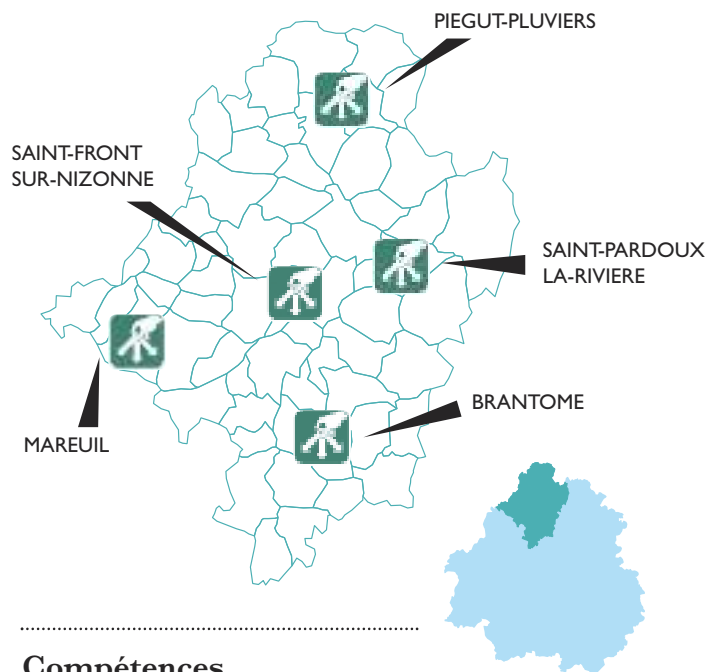
D'autre part, les modalités d'accès ont évolué : afin de réaliser des bilans de fréquentation, l'accès est désormais conditionné à la présentation d'une carte spécifique par type d'usager (particulier, professionnel, collectivité ou association).

Des équipements complémentaires pour le fonctionnement sont également en cours d'acquisition tels qu'un rouleau tasseur pour les bennes et un broyeur de végétaux. En effet, la déchèterie de Ribérac est dotée d'une plateforme destinée à recueillir les déchets de branchage en vue de leur broyage et de leur distribution aux usagers sous forme de broyat.

L'ensemble de ces travaux représente un coût de 1 137 000 € HT (maîtrise d'œuvre comprise) et environ 160 000 € HT d'équipements complémentaires. Ce projet est subventionné à hauteur de 57 %, notamment par l'ADEME



SMCTOM de Nontron



59 communes adhérentes*

1 064 km²

27 909 habitants*

366,5 kg/hab./an
de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

Bois des Charrets
24300 Saint-Front-sur-Nizonne
Tél : 05 53 56 20 52
smctom.nontron@wanadoo.fr
www.smctom-nontron.fr



Compétences

- Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs, journaux/revues/magazines, verre, déchets verts
- Gestion de 5 déchèteries
- Gestion déléguée d'une Installation de Stockage des Déchets Inertes et d'une plateforme de broyage des déchets verts

Sensibilisation

- 60 journées de sensibilisation réalisées auprès d'enfants et du grand public

Organisation de la collecte

	Mode de collecte*	Fréquence*
Déchets résiduels	23 % en apport volontaire 77 % en porte-à-porte	83 % en C1 17 % en C2
Déchets propres et secs	23 % en apport volontaire 77 % en porte-à-porte	34 % en C0,5 66 % en C1
Journaux / Revues / Magazines	100 % en apport volontaire	1 fois par mois environ
Verre	100 % en apport volontaire	1 fois par mois environ
Déchets verts	5 % en porte-à-porte	10 collectes par an

* en pourcentage de la population du territoire

C0,5 : une collecte toutes les deux semaines

C1 : une collecte par semaine

C2 : deux collectes par semaine

Chiffres clés 2016

Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères : 107 €/hab.
Contribution des usagers : 2 980 553 €
Redevance spéciale : 111 811 €

Budget de fonctionnement : 3,1 M €
Budget d'investissement : 1,2 M €

Coût de fonctionnement
et de collecte : 61 €/hab.
Coût de gestion des déchets : 110 €/hab.
(coûts de fonctionnement, de collecte
et de traitement)

* se référer aux hypothèses de calcul en page 34

Moyens

Moyens humains :

35 agents dont :

- 15 agents de collecte
- 12 agents de déchèterie
- 1 agent de communication
- 4 agents administratifs
- autre personnel : 3

Moyens matériels :

- 12 véhicules de collecte (dont 3 bennes à chargement latéral et 5 poly-bennes)
- 381 conteneurs d'apport volontaire dont 216 colonnes à verre
- 31 composteurs individuels distribués en 2016 (1 209 composteurs individuels distribués depuis 1999 et 8 composteurs collectifs depuis 2014)

SMCTOM de Nontron

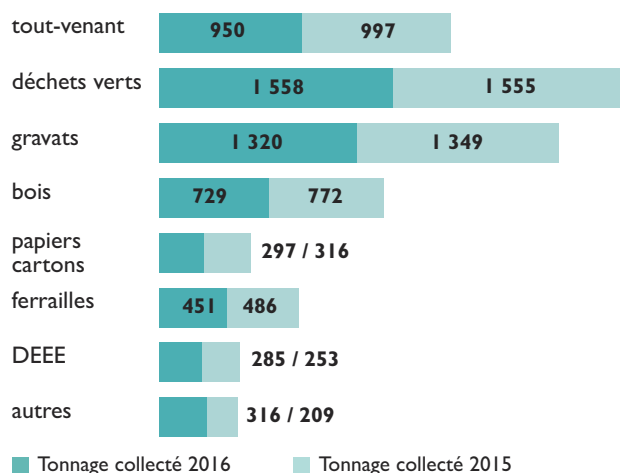
Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2016	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2015	km parcourus	kg/km
Déchets résiduels	7 516	269,3	+ 13,0 %	161 026	46,7
Déchets propres et secs	1 356	48,6	+ 19,2 %	72 199	18,8
Journaux / Revue / Magazines	141	5,1	- 10,2 %	3 625	38,9
Verre	1 182	42,4	+ 2,1 %	18 941	62,4
Déchets verts	33	23,6*	- 17,5 %	311	106,1

* par rapport à la population collectée

Flux collectés en déchèterie

- 0,5 % par rapport à 2015



Colonnes semi-enterrées

A partir du 2e semestre 2016, le SMCTOM de Nontron a initié la mise en place de points de collecte. Un point de collecte comprend généralement trois bornes semi-enterrées (une pour les ordures ménagères résiduelles, une pour les recyclables secs et une pour le verre). Pour ce nouveau fonctionnement, il est demandé aux usagers de déposer les recyclables secs en vrac (comme le verre) et de continuer à mettre les ordures ménagères en sacs. Pour les collecter, le SMCTOM s'est doté d'un nouveau camion grue et d'un caisson compacteur. En 2017, le SMCTOM de Nontron financera l'achat de nouvelles colonnes semi-enterrées pour les communes qui souhaitent en implanter.

16 133 t de déchets collectés en 2016 dont :
 - 6 864 t en porte-à-porte
 - 3 364 t en apport volontaire
 - 5 905 t en déchèterie

Déchèteries

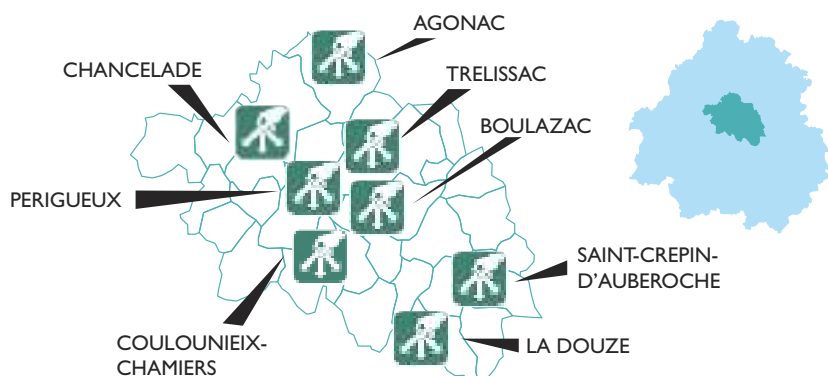


Le SMCTOM de Nontron assure la gestion de 5 déchèteries accueillant 18 types de déchets :

- Déchèterie de SAINT-FRONT-SUR-NIZONNE : 16 529 visites
- Déchèterie de SAINT-PARDOUX-LA-RIVIERE : 11 111 visites
- Déchèterie de PIEGUT-PLUVIERS : 10 414 visites
- Déchèterie de MAREUIL : 9 003 visites
- Déchèterie de BRANTOME



Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux



1 boulevard Lakanal
24000 PERIGUEUX
Tél : 05 53 35 86 00
contact@agglo-perigueux.fr
www.agglo-perigueux.fr



33 communes adhérentes*
588 km²
95 749 habitants*
304,6 kg/hab./an
de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

Compétences

- Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs, verre, déchets verts, encombrants
- Gestion de 8 déchèteries

Sensibilisation

- 2 579 personnes sensibilisées au tri et à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- 853 personnes sensibilisées au compostage
- 33 visites de site (centre de tri, centre technique, déchèterie, enfouissement) soit 489 visiteurs

Organisation de la collecte

	Mode de collecte*	Fréquence*
Déchets résiduels	18 % en apport volontaire 82 % en porte-à-porte	63 % en C1 35 % en C2 2 % en C6
Déchets propres et secs	18 % en apport volontaire 82 % en porte-à-porte	98 % en C1 2 % en C6
Journaux / Revues / Magazines	100 % en apport volontaire	100% en C0,5
Verre	100 % en apport volontaire	Selon taux de remplissage
Déchets verts	69 % en porte-à-porte	Sur demande
Encombrants	16 % en porte-à-porte	Sur demande

* en pourcentage de la population du territoire

C0,5 : une collecte toutes les deux semaines
C1 : une collecte par semaine
C2 : deux collectes par semaine
C6 : six collectes par semaine

Chiffres clés 2016*

Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères : 97 €/hab.
Contribution des usagers : 9 303 082 €
Redevance spéciale : 896 668 €

Budget de fonctionnement : 9,3 M €
Budget d'investissement : 1,9 M €

Coût de fonctionnement
et de collecte : 49 €/hab.
Coût de gestion des déchets : 98 €/hab.
(coûts de fonctionnement, de collecte
et de traitement)

* se référer aux hypothèses de calcul en page 34

Moyens

Les collectes de déchets ménagers sont effectuées en régie, à l'exception des collectes de déchets verts et encombrants, effectuées sur demande par une association d'insertion.

Moyens humains : 90 agents dont :

- 66 agents de collecte
- 7 agents de déchèterie
- 2 agents de communication
- 3 agents administratifs
- autre personnel : 12

Moyens matériels :

- 25 véhicules de collecte (dont 5 bennes à chargement latéral, 1 benne équipée d'une grue et 2 poly-bennes)
- 34 488 bacs roulants
- 458 colonnes d'apport volontaire dont 387 colonnes à verre
- 45 composteurs collectifs installés et 3 800 composteurs individuels distribués depuis 2010 (dont respectivement 12 et 450 en 2016)

Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux

Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2016	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2015	km parcourus	kg/km
Déchets résiduels	20 787	217,1	- 8,7 %	187 000	111,2
Déchets propres et secs	5 392	56,3	+ 4,4 %	107 000	50,4
Journaux / Revue / Magazines	203	2,1	+ 2,1 %		
Verre	2 606	27,2	- 0,1 %	29 500	88,3
Déchets verts	178	1,9	- 89,5 %*		

* Forte diminution des quantités de déchets verts collectés en porte-à-porte suite à une modification du service, devenu payant

56 377 t de déchets collectés en 2016 dont :
 - 21 645 t en porte-à-porte
 - 7 521 t en apport volontaire
 - 27 211 t en déchèterie

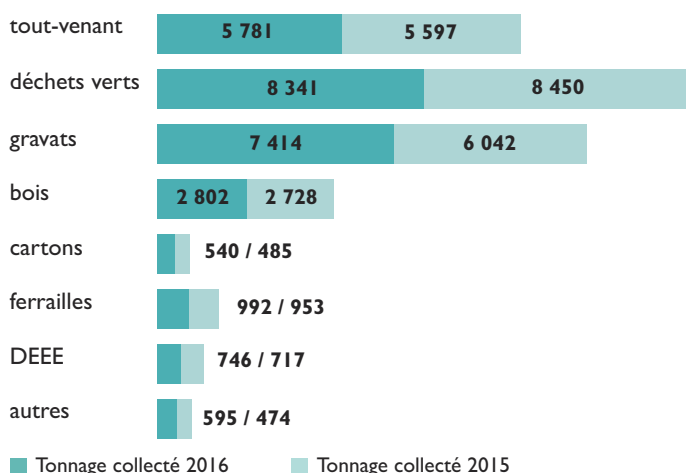
Déchèteries



La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux assure la gestion du haut de quai de 8 déchèteries accueillant chacune 4 à 7 types de déchets

- Déchèterie de PÉRIGUEUX
- Déchèterie de CHANCELADE
- Déchèterie de COULOUNIEUX-CHAMIERES
- Déchèterie de TRÉLISSAC
- Déchèterie d'AGONAC
- Déchèterie de BOULAZAC
- Déchèterie de LA DOUZE
- Déchèterie de SAINT-CRÉPIN-D'AUBEROCHÉ

Flux collectés en déchèterie + 6,9 % par rapport à 2015



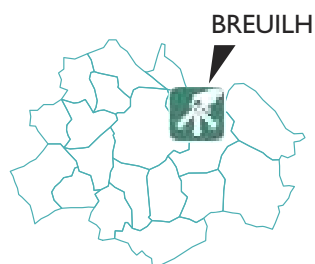
Réorganisation des collectes

Le marché de collecte des déchets de l'ancienne Communauté de Communes Isle Manoire en Périgord (qui fait aujourd'hui partie du Grand Périgueux) étant arrivé à échéance fin mai 2016, la Communauté d'Agglomération a décidé de la reprendre en régie plutôt que de passer par un prestataire privé pour cette partie du territoire uniquement. Cela a permis de prolonger les efforts d'harmonisation de la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire. Ainsi, le Grand Périgueux collecte aujourd'hui en régie les ordures ménagères (OMR, DPS, JRM et verre) produites sur toutes les communes adhérentes et assure en régie la gestion du haut de quai de toutes les déchèteries du territoire. Seules les zones d'activités économiques sont collectées par un prestataire privé.

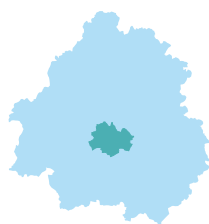
Collecte des déchets verts

Depuis 1998, le Grand Périgueux effectuait la collecte gratuite des déchets verts en porte-à-porte sur les 7 communes historiques de son territoire. Non mécanisée, cette collecte représentait un coût important, des conditions de travail difficiles pour les agents et une différence de niveau de service auprès des usagers du territoire. Il a donc été décidé de la supprimer au profit d'une collecte payante à la demande, effectuée par une association d'insertion locale sur l'ensemble du territoire. Ce nouveau service, dont les coûts sont pris en charge à 60 % par le Grand Périgueux, reste cependant gratuit pour les personnes âgées ou handicapées.

SMCTOM de Vergt



BREUILH



Place Charles Mangold - BP 40
24380 Vergt
Tél : 05 53 08 32 87
sictom.sictom-de-vergt@wanadoo.fr

Compétences

- Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs, verre
- Gestion d'une déchèterie

Sensibilisation

- 13 journées de sensibilisation réalisées auprès d'enfants et 2 auprès du grand public

Organisation de la collecte

	Mode de collecte*	Fréquence*
Déchets résiduels	88 % en apport volontaire 12 % en porte-à-porte	85 % en C1 15 % en C2
Déchets propres et secs	82 % en apport volontaire 18 % en porte-à-porte	2 % en C0,5 98 % en C1
Verre	100 % en apport volontaire	100 % en C0,5

* en pourcentage de la population du territoire

C0,5 : une collecte toutes les deux semaines
C1 : une collecte par semaine
C2 : deux collectes par semaine



19 communes adhérentes*

304 km²

7 599 habitants*

285,7 kg/hab./an

de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

Chiffres clés 2016*

Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères :
103 €/hab. en moyenne
Contribution des usagers : 783 606 €
Pas de redevance spéciale

Budget de fonctionnement : 0,9 M €
Budget d'investissement : 0,2 M €

Coût de fonctionnement
et de collecte : 80 €/hab.
Coût de gestion des déchets : 116 €/hab.
(coûts de fonctionnement, de collecte
et de traitement)

* se référer aux hypothèses de calcul en page 34

Moyens

Moyens humains :
9,25 agents dont :
- 6 agents de collecte
- 1,25 agent de déchèterie
- 1 agent de communication
- 1 agent administratif

Moyens matériels :
- 2 véhicules de collecte
- 1 730 bacs roulants
- 44 colonnes à verre
- 492 composteurs individuels distribués
depuis 2003 dont 27 en 2016

SMCTOM de Vergt

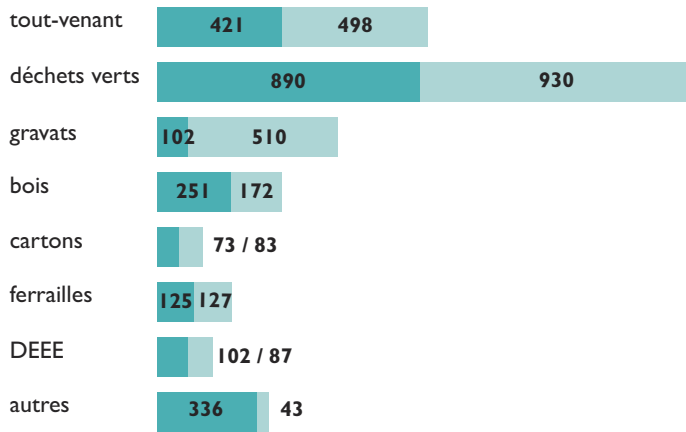
Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2016	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2015	km parcourus	kg/km
Déchets résiduels	1 485	195,4	- 1,5 %	29 567	50,2
Déchets propres et secs	387	50,9	+ 3,2 %	28 218	13,7
Verre	299	39,3	- 1,3 %	4 313	69,3

4 470 t de déchets collectés en 2016 dont :
 - 248 t en porte-à-porte
 - 1 923 t en apport volontaire
 - 2 299 t en déchèterie

Flux collectés en déchèterie

- 6,1 % par rapport à 2015



■ Tonnage collecté 2016 ■ Tonnage collecté 2015

Déchèteries



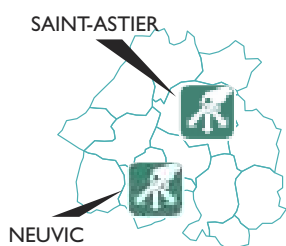
Le SMCTOM de Vergt assure la gestion d'une déchèterie accueillant 18 filières de déchets :

- Déchèterie de BREUILH :
15 973 visites

Extension du territoire

En prévision de la fusion du SMCTOM de Vergt avec le Grand Périgueux en 2017, une réflexion a été menée en 2016 pour une harmonisation des services à l'échelle du nouveau territoire. Une réorganisation de la collecte (niveaux de service, fréquence et modalités) et de la gestion de la déchèterie (gestion des hauts et bas de quai) a été anticipée. Ceci n'impacte pas directement les usagers (collectés majoritairement en bacs de regroupement), mais les conditions de reprise des agents du SMCTOM (agents de collecte, animateur tri et prévention, gardien de déchèterie) ont été discutées. Concernant la fiscalité, différents scénarios ont été étudiés, visant à définir le taux de TEOM qui permette l'équilibre budgétaire de l'agglomération tout en limitant le coût pour les usagers. Par ailleurs, le Grand Périgueux devra contractualiser une redevance spéciale avec les assujettis du SMCTOM de Vergt (professionnels et établissements publics), conformément au reste du territoire.

Communauté de Communes Isle Vern Salembre



ZI La Borie - Rue Henri Rebière
24110 Saint-Astier
Tél : 05 53 03 45 82
contact@ccivs.fr
www.ccivs.fr



13 communes ayant transféré
leur compétence collecte
à la CCIVS*

305 km²

18 079 habitants*

294,4 kg/hab./an

de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

Compétences

- Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs et du verre
- Gestion de 2 déchèteries



Chiffres clés 2016*

Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères : 126 €/hab.
Contribution des usagers : 2 275 510 €
Redevance spéciale : 100 059 €

Budget de fonctionnement : 1,9 M €
Budget d'investissement : 0,2 M €

Coût de fonctionnement
et de collecte : 81 €/hab.
Coût de gestion des déchets : 107 €/hab.
(coûts de fonctionnement, de collecte
et de traitement)

* se référer aux hypothèses de calcul en page 34

Moyens

Moyens humains :

- 22 agents dont :
- 17 agents de collecte
 - 2 agents de déchèterie
 - 3 agents administratifs

Moyens matériels :

- 6 véhicules de collecte (dont 2 poly-bennes)
- 3 962 bacs roulants
- 74 colonnes d'apport volontaire dont 70 colonnes à verre
- 1 composteur collectif et 160 composteurs individuels distribués en 2016 (soit un total de 1362 composteurs individuels depuis 2006 et 2 composteurs collectifs depuis 2015)

Organisation de la collecte

	Mode de collecte*	Fréquence*
Déchets résiduels	20 % en apport volontaire 80 % en porte-à-porte	90 % en C1 10 % en C2
Déchets propres et secs	30 % en apport volontaire 70 % en porte-à-porte	100 % en C1
Verre	100 % en apport volontaire	Selon le taux de remplissage, 1 à 2 fois par mois

* en pourcentage de la population du territoire

C1 : une collecte par semaine
C2 : deux collectes par semaine

Communauté de Communes Isle Vern Salembre

Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2016	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2015	km parcourus	kg/km
Déchets résiduels	3 634	201,0	+ 5,2 %	54 132	67,1
Déchets propres et secs	1 118	61,8	+ 0,3 %	42 692	26,2
Verre	571	31,6	+ 0,2 %	4 662	122,5

13 119 t de déchets collectés en 2016 dont :
 - 1 062 t en porte-à-porte
 - 4 261 t en apport volontaire
 - 7 796 t en déchèterie

Déchèteries



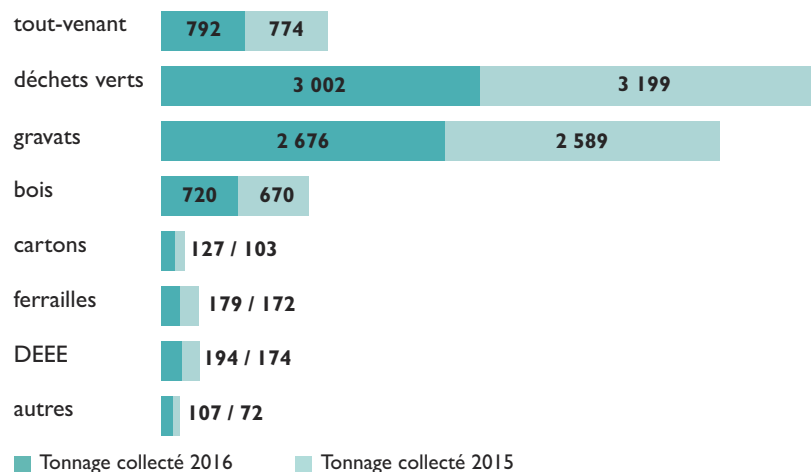
La Communauté de Communes Isle Vern Salembre assure la gestion d'une déchèterie accueillant 16 filières de déchets :

- Déchèterie SAINT-ASTIER :
52 600 visites

Par ailleurs, la gestion d'une seconde déchèterie accueillant 17 flux de déchets a été déléguée au SMD3 :

- Déchèterie de NEUVIC :
29 592 visites

Flux collectés en déchèterie + 3,6 % par rapport à 2015



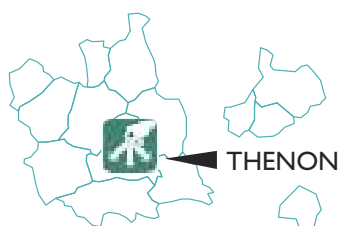
Opération Récupération des pneus en déchèterie

Afin de répondre aux attentes de certains usagers et éviter les dépôts sauvages, une semaine de récupération des pneus usagés a été organisée la première semaine de mars 2016 sur les deux déchèteries du territoire. La collecte était réservée aux particuliers, dans la limite de 12 pneus par foyer. Les pneus collectés (pneus déjantés de véhicules automobiles et deux-roues) ont ensuite été transmis à la société Aliapur pour recyclage (fabrication de gazon synthétique, d'aires de jeu amortissantes...).

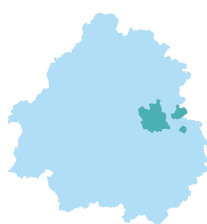
Au vu du succès de cette première édition, au cours de laquelle 923 pneus ont été collectés, la CCIYS renouvelle l'opération la première semaine de mars 2017.



Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort et autres collectivités



58 avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-la-Villedieu
Tel : 05 53 50 96 10
cctth.contact@gmail.com



14 communes*

251 km²

6 235 habitants*

318,9 kg/hab./an

de déchets (hors déchèteries)

* chiffres au 01/01/2016

La Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort adhère au SMD3 pour le traitement des déchets de 14 de ses communes adhérentes :

Ajat - Auriac - Azerat - Bars - Beauregard
Coly - Fossemagne - Gabillou - Limeyrat
Montagnac - Peyrignac - Sainte Orse
Thenon - Villac

Compétences

- Collecte des déchets résiduels, déchets propres et secs, verre

Moyens matériels :

- 301 composteurs distribués depuis 2013

Chiffres clés 2016*

Taxe d'Enlèvement

des Ordures Ménagères : 84 €/hab.

Contribution des usagers : 522 113 €
(pas de redevance spéciale)

Coût de gestion des déchets : 86 €/hab.
(coûts de fonctionnement, de collecte et de traitement)

* se référer aux hypothèses de calcul en page 34

2 429 t de déchets collectés en 2016 dont :
- 1 988 t en porte-à-porte
et en apport volontaire
- 441 t en déchèterie

Déchèteries



La commune de Thenon assure la gestion d'une déchèterie.

Flux collectés hors déchèterie

	tonnages 2016	ratio kg/hab/an	évolution depuis 2014
Déchets résiduels	1 517	243,3	- 0,4 %
Déchets propres et secs	268	43,0	+ 32,7 %
Verre	203	37,2	- 5,7 %

Flux collectés en déchèterie + 20 % par rapport à 2015

tout-venant	155	140
déchets verts	36 / 12	
gravats	177	156
papiers cartons	28 / 17	
DEEE	31 / 27	
autres	13 / 15	

■ Tonnage collecté 2016

■ Tonnage collecté 2015

Synthèse des déchets collectés en 2016

14 intercommunalités et 6 communes indépendantes sont adhérentes au SMD3 au 1^{er} janvier 2016, couvrant un total de 400 837 habitants.

En Dordogne, la collecte des déchets ménagers est gérée par les collectivités ou déléguée à un prestataire public ou privé. Elle se fait en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire.

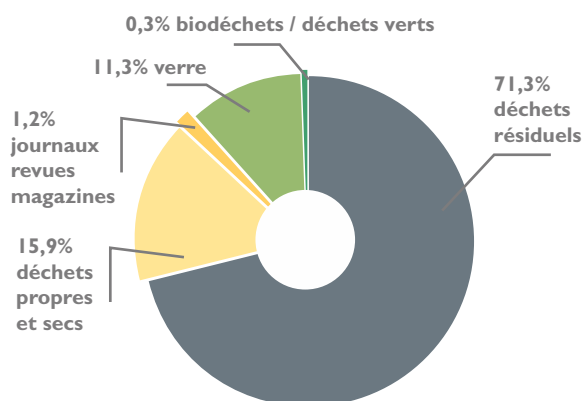
Les périgourdins sont par ailleurs invités à déposer leurs déchets spéciaux ou volumineux dans l'une des 50 déchèteries réparties sur le territoire, gérées en régie ou par un prestataire privé.

- En moyenne, chaque habitant a produit **331 kg de déchets par an (hors déchets collectés en déchèterie)** et jusqu'à 439 kg/an dans les zones les plus touristiques. Dans l'ensemble, les quantités de déchets résiduels collectés sont inférieures à celles de 2015 (- 1,3 %), u profit notamment d'une augmentation des déchets recyclables (+3,0 %) et des déchets collectés en déchèterie (+ 5,4 %).

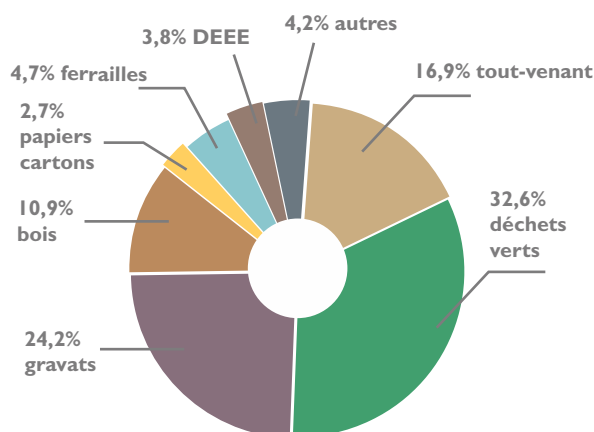
- Si l'on considère l'ensemble des déchets produits sur le territoire (**y compris les déchets collectés en déchèterie**), les tonnages collectés sont légèrement supérieurs à ceux de 2015 (+ 1,5 %) et le ratio par habitant s'élève en moyenne à **589 kg/hab./an.**

En 2016 :
132 670 tonnes de déchets collectés hors déchèterie
103 161 tonnes de déchets collectés en déchèterie

Déchets collectés hors déchèterie



Déchets collectés en déchèterie



Coût complet moyen de gestion des déchets : 117 €/hab.
TEOM moyenne : 111 €/hab.



Glossaire

Méthodologie de calcul des indicateurs de collecte

Les données présentées dans les doubles pages adhérents ont été calculées à partir des hypothèses ci-dessous.

Nota : dans le cas de collectivités ayant fusionné ou ayant été dissoutes en 2016, les données présentées regroupent les données fournies par lesdites collectivités.

Chiffres clés 2016

Ratio (kg/hab./an) : tonnages de déchets ménagers collectés hors déchèterie en 2016 divisés par le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2016 (Source : population INSEE).

TEOM (€/hab.) : somme des contributions versées par les communes/collectivités adhérentes dans le cadre de la TEOM (« contribution des usagers » précisée plus bas) divisée par le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2016 (Source : population INSEE).

Redevance des professionnels : somme des contributions spécifiques aux usagers professionnels (redevance spéciale, droit d'accès aux déchèteries...)

Budget de fonctionnement (M€) : somme des dépenses de fonctionnement effectuées par la collectivité en 2016.

Budget d'investissement (M€) : somme des dépenses d'investissement effectuées par la collectivité en 2016.

Coût de fonctionnement et de collecte (€/hab.) : somme des charges de fonctionnement de la collectivité et des charges liées à la collecte, divisée par le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2016.

Coût de gestion des déchets (€/hab.) : somme des charges de fonctionnement et des charges techniques de la collectivité (coût complet), divisée par le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2016.

Flux collectés hors déchèteries

Ratio (kg/hab./an) : tonnages de déchets ménagers collectés hors déchèterie divisés par le nombre d'habitants collectés (ex : pour une collecte des biodéchets ne concernant que 800 habitants, le ratio est calculé par rapport à ces 800 habitants).

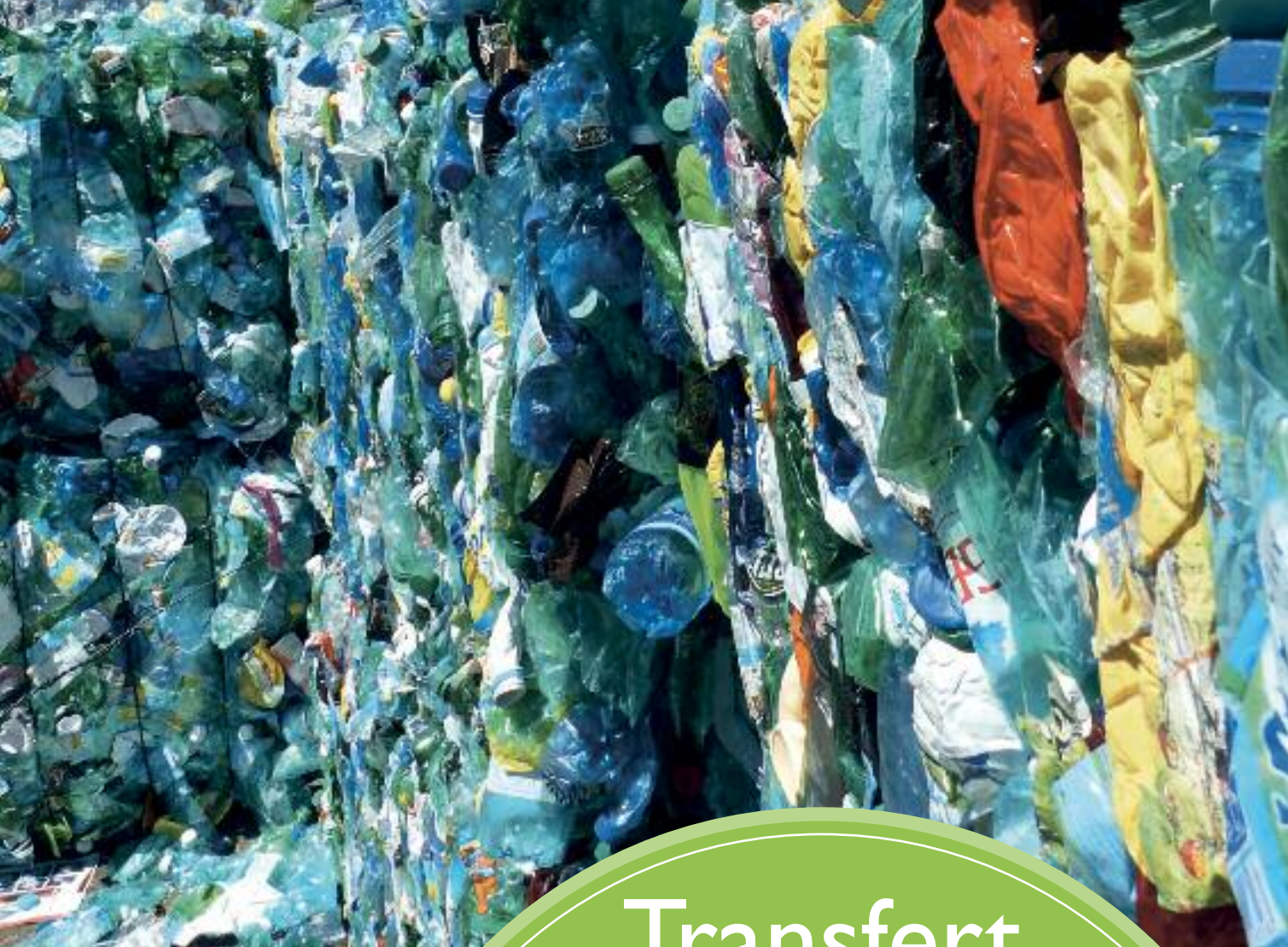
Organisation de la collecte

PAP : collecte effectuée en porte-à-porte (collecte des sacs/bacs au pied des habitations concernées).

AV : collecte effectuée en apport volontaire (points de regroupement et conteneurs collectifs aériens, semi-enterrés et enterrés).

Les pourcentages sont indiqués par rapport à la population du territoire (ex : une collecte des biodéchets à 5 % en porte-à-porte et à 5 % en C1 signifie que 5 % des usagers du territoire ont une collecte des biodéchets effectuée une fois par semaine en porte-à-porte - et donc que 95 % des usagers ne bénéficient pas de ce type de collecte).





Transfert et traitement des déchets

*237 744 tonnes de déchets
en Dordogne*

*193 821 tonnes de déchets
prises en charge par le SMD3*

*47,1 % de tonnes
valorisées*

Zoom sur l'activité de transfert

Qu'est-ce qu'un centre de transfert ?

Un centre de transfert est un point de relais entre la collecte et le traitement des déchets.

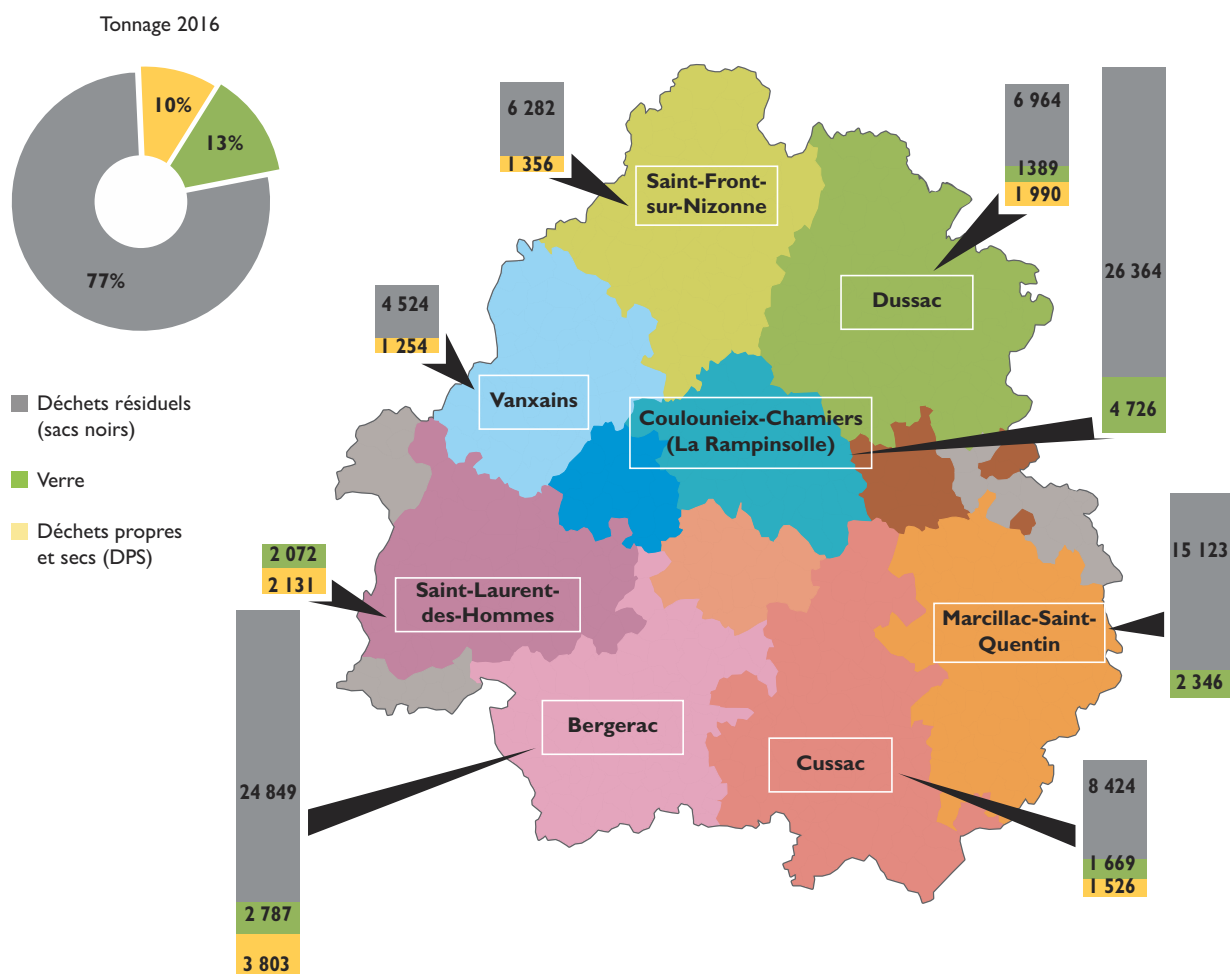
Le SMD3 dispose de **8 centres de transfert**, répartis sur l'ensemble du département. Les collecteurs y transportent et déversent les déchets. Les déchets sont alors regroupés dans des camions grands volumes pour être acheminés vers les centres de traitement adaptés. Le transport est ainsi optimisé.

Les collectivités se situant à proximité d'un site de traitement n'ont pas besoin de recourir à un centre de transfert. Elles transportent directement les déchets collectés vers les centres de traitement (sans rupture de charge).



En 2016, **119 579 tonnes** de déchets ont transité par les centres de transfert du SMD3 (soit + 5,9 % par rapport à 2015).

Quels déchets transitent par les centres de transfert ?



Où vont les déchets après leur passage par les centres de transfert ?

Les déchets propres et secs sont transportés au centre de tri de la Rampinsolle ou de Marcillac-Saint-Quentin. Le verre est dirigé vers une usine de recyclage du verre.

Les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Laurent-des-Hommes ou de Milhac d'Auberoche accueillent les déchets résiduels.

Les déchets propres et secs

Comment est organisée la filière ?

Les déchets propres et secs (DPS) sont les déchets issus du tri effectué par les ménages dans les sacs et bacs jaunes : papier, carton, emballages en aluminium, en acier et en plastique.

Dans certaines collectivités, les journaux, revues, magazines (JRM) sont collectés séparément, généralement en colonnes d'apport volontaire.

Centre de tri de La Rampinsolle

Propriétaire : SMD3
Exploitant : PAPREC
Capacité de traitement : 12 000 t/an
Personnel : 2 postes de 7 h
Tonnage entrant en 2016 : 13 256 t
Tonnage traité* en 2016 : 10 942 t
% de refus de tri en 2016 : 15 %
Traitement des refus de tri : ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes

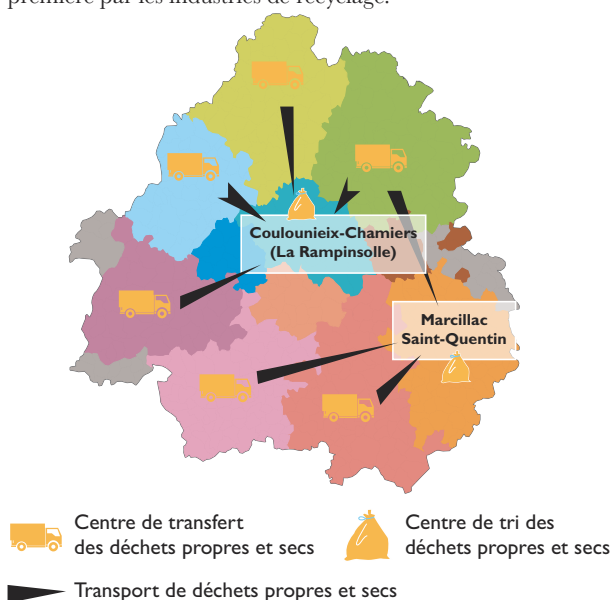


Centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin

Propriétaire : SMD3
Exploitant : VEOLIA propreté
Capacité de traitement : 8 000 t/an
Personnel : 1,5 poste de 7 h
Tonnage entrant en 2016 : 7 744 t
Tonnage traité* en 2016 : 6 019 t
% de refus de tri en 2016 : 21 %
Traitement des refus de tri : ISDND de Milhac d'Auberoche

Depuis 2012, en Dordogne, tous les emballages en plastique sont admis sur les centres de tri afin d'accroître la quantité de déchets à recycler.

Au centre de tri, les DPS sont séparés par matériaux, puis conditionnés. Ils seront utilisés comme nouvelle matière première par les industries de recyclage.

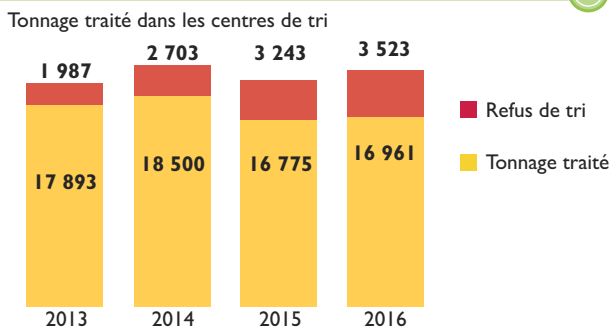


*tonnage traité = tonnage passé sur les chaînes de tri (mais non évacué)

Quels sont les volumes traités en 2016 ?

20 484 tonnes de DPS ont été traitées en 2016 dans les deux centres de tri de la Dordogne.

Ce chiffre est en légère hausse (+2,3% par rapport à 2015). Le taux de refus reste élevé (17,2 %) et reflète une diminution de la qualité des apports depuis 2012 (année de mise en place de l'extension des consignes de tri).



Chaque périgourdin a trié en moyenne 51 kg de déchets propres et secs en 2016.

Comment sont valorisés les déchets propres et secs ?

Type	Nature des emballages	Produits issus du recyclage	Tonnage valorisé*
Acier	Boîtes de conserve...	Boîtes de conserve, pièces automobiles, aérosols, caddies de supermarché...	5,6 %
Aluminium	Canettes, barquettes, aérosols...	Cadre de vélo, semelle fer à repasser, ustensiles culinaires, jantes de voiture...	0,7 %
PET clair	Bouteilles en plastique transparent	Fibre textile (polaires, tapis), bouteilles...	6,3 %
PET foncé	Bouteilles en plastique transparent coloré		1,7 %

Type	Nature des emballages	Produits issus du recyclage	Tonnage valorisé*
PEHD	Bouteilles en plastique opaque	Tuyaux, arrosoirs, bacs de collecte des déchets...	4,9 %
PCC	Briques alimentaires	Papier peint, essuie-tout, boîtes à œufs...	1,4 %
PCNC + cartons	Cartonnettes	Cartons et cartonnettes d'emballage...	16,2 %
GDM	Papier de qualité inférieure	Papier	38,6 %
JRM	Journaux, revues, magazines	Papier journal, papier hygiénique	20,8 %
PEBD + sacs	Films et sacs plastiques	Sacs-poubelle	3,7 %

* Le tonnage valorisé correspond aux déchets repris par les filières de recyclage.

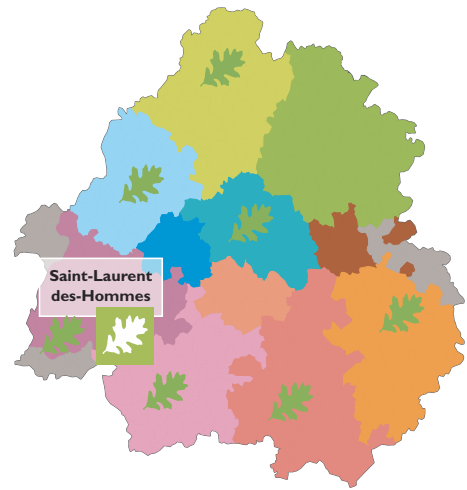
Les déchets verts

Comment est organisée la filière ?

Les déchets verts sont collectés auprès des ménages et en déchèterie. Deux possibilités de traitement existent ensuite :

- > stockage et broyage sur l'une des sept aires de proximité du département.
- > broyage et compostage sur la plateforme de compostage de Saint-Laurent-des-Hommes.

Le SMCTOM de Vergt et le SMCTOM de Thiviers traitent directement leurs déchets verts.



Plateforme de compostage des déchets verts

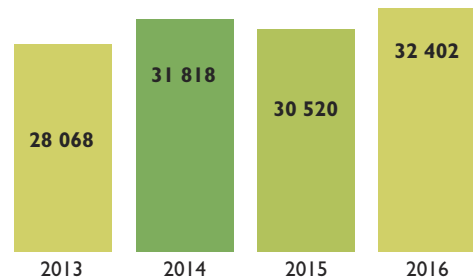
Aire de stockage et de broyage des déchets verts

Quels sont les volumes traités en 2016 ?

En 2016, **32 402 tonnes** de déchets verts ont été traitées par le SMD3.

Chaque périgourdin a produit en moyenne **81 kg** de déchets verts en 2016.

Tonnage traité de déchets verts



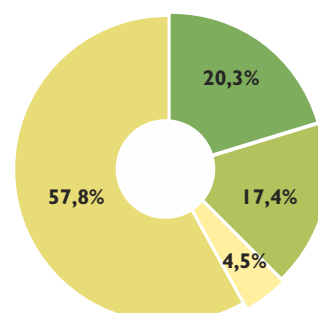
Comment sont valorisés les déchets verts ?

Les déchets verts sont valorisés en compost, un amendement organique naturel pour les terres cultivées. Le compost peut être produit directement à partir des déchets verts finement broyés ou en mélangeant les déchets verts avec des boues de station d'épuration. Un long processus de fermentation puis de maturation est nécessaire pour transformer la matière organique en éléments nutritifs assimilables.

Par ailleurs, une partie de fraction ligneuse (boisée) des végétaux est extraite puis broyée et criblée pour une valorisation énergétique en chaudières bois énergie.

Le SMD3 organise plusieurs fois par an des distributions gratuites de compost à Saint-Laurent-des-Hommes et à Coulounieix-Chamiers (La Rampinsolle).

- Compostage en bout de champs sur les parcelles d'agriculteurs locaux
- Co-compostage avec les boues de stations d'épuration
- Compostage sur la plateforme de Saint-Laurent-des-Hommes
- Valorisation énergétique de biomasse (bois-énergie)



Le verre

Comment est organisée la filière ?



Plateforme de regroupement du verre

Les collectivités acheminent les emballages en verre collectés vers l'une des six plateformes de regroupement du SMD3. Le verre est ensuite rechargé par les agents du SMD3 dans des camions « grands volumes » affrétés par le verrier. Ces camions livrent le verre à l'usine de Vayres (33). Le verre est ensuite transformé en calcin, une matière première secondaire permettant de produire de nouveaux emballages en verre.



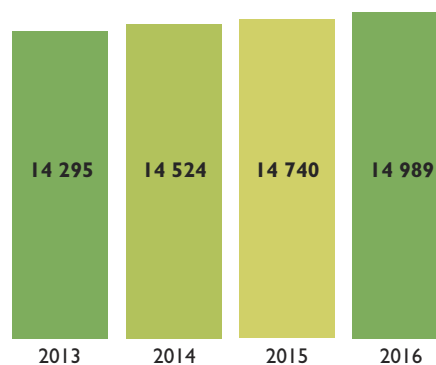
Quels sont les volumes traités en 2016 ?



Les tonnages de verre collectés sont stables depuis plusieurs années. Le ratio de collecte moyen par habitant se situe au-dessus de la moyenne régionale (33 kg/hab./an en 2013), indiquant une bonne organisation de la collecte sur le territoire.

En moyenne, 37,4 kg de verre par périgourdin ont été traités par le SMD3 en 2016.

Tonnage traité de verre



Les déchets résiduels et le tout-venant de déchèterie

Comment est organisée la filière ?

Deux types de déchets sont enfouis en Dordogne :

- **Les déchets ménagers résiduels (DR)**. Ils sont constitués d'une part, par les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) collectées en porte-à-porte ou en apport volontaire, et d'autre part, par les refus issus des opérations de tri et valorisation.
- **Les déchets issus de la benne tout-venant des déchèteries** prise en charge par le SMD3.

Ces déchets sont enfouis dans l'une des deux Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du département selon le principe de proximité.

ISDND Saint-Laurent-des-Hommes

Exploitant : SMD3

Part des tonnages apportés par le SMD3 : 100 %

Date limite autorisation : 30/06/2042

Capacité de stockage : 75 000 t/an

Tonnage enfoui en 2016* (DR + tout-venant de déchèterie) : 73 044 t

ISDND Milhac d'Auberoche

Exploitant : SITA Sud-Ouest

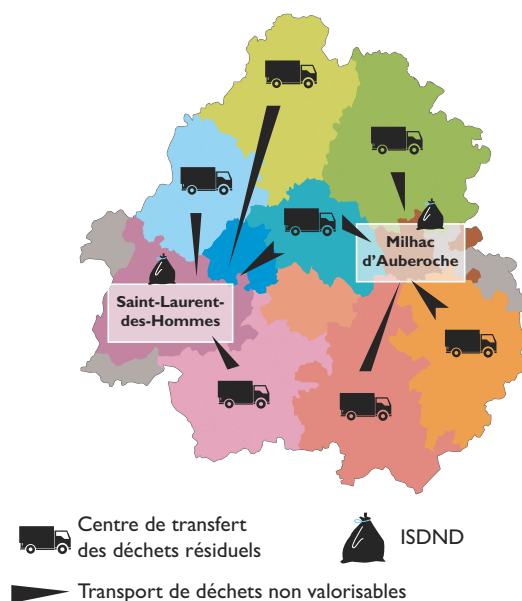
Part des tonnages apportés par le SMD3 : 36 %

Date limite autorisation : 2042 (Zone Madaillan)

Capacité de stockage : 90 000 t/an (Zone Madaillan)

Tonnage enfoui en 2016* (DR + tout-venant de déchèterie) : 28 659 t

*en provenance du SMD3

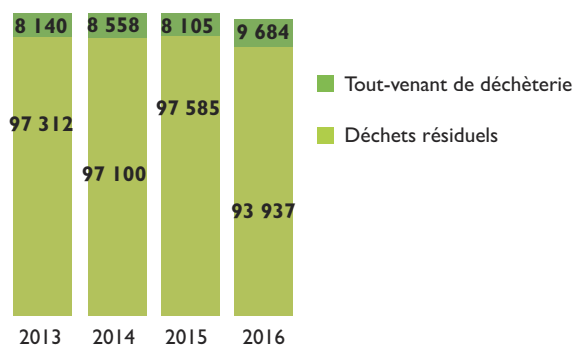


Quels sont les volumes enfouis en 2016 ?

103 621 tonnes de déchets non valorisables ont été enfouies en ISDND en 2016.

Après une forte diminution entre 2010 et 2012 (- 6 %), un tassement est observé ces 3 dernières années, même si la tendance est toujours à la baisse.

Tonnage traité



Chaque périgourdin a produit en moyenne 259 kg de déchets résiduels et tout-venant en 2016.



Les filières spécifiques

Certaines catégories de déchets nécessitent des traitements spécifiques.

Il peut s'agir de déchets dangereux pour la santé ou l'environnement tels que les déchets d'activités de soins à risques infectieux, les déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie, l'amiante...

D'autres déchets sont valorisés via des traitements particuliers : textiles, polystyrène, bois...

Une nouvelle filière de collecte des plastiques rigides a par ailleurs été mise en place en 2016 en partenariat avec le recycleur local Recymap.



Filière	Déchets concernés	Tonnage 2016	Evolution 2015/2016	Modes de traitement	Ratio (kg./hab.)
 PSE	Polystyrène expansé blanc à structure alvéolaire, propre et sec	7 884 sacs de 1 m ³ , soit 63 t	- 4 %	<ul style="list-style-type: none"> Recyclage en gravier plastique pour drainage agricole Matière première secondaire pour pare-chocs de voiture, coques d'ordinateurs... 	0,16
 DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux piquants et tranchants des particuliers en auto-traitement	7 880 boîtes, soit 3,9 t	- 16 %	Incinération	0,01
 Amiante-ciment	Déchets d'amiante-ciment liée et non friable (plaques, ardoises, tuyaux)	411,4 t issues des professionnels et 106,4 t des particuliers, soit 517,9 t au total	- 33 %	Enfouissement dans un casier spécifique	1,29
 DEEE	Déchets d'Equipements Electriques Electroniques en fin de vie	3 984,8 t, dont : • 22 % d'écrans • 32 % de PAM* • 28 % de GEMHF** • 18 % de GEMF***	+ 11 %	<ul style="list-style-type: none"> Réparation pour réemploi Traitement sélectif des composants et substances dites dangereuses (dépollution et valorisation matière) 	9,94
 DDS	Déchets Diffus Spécifiques : produits dangereux des ménages (corrosifs, toxiques, explosifs ou inflammables)	647,6 t dont 379,7 t via la filière EcoDDs (Particuliers)	+ 4 %	<ul style="list-style-type: none"> Elimination par traitement spécifique Recyclage si possible 	1,62
 Textiles	Textiles mis en sacs (vêtements, linge de maison, chaussures, cartables...)	472,5 t	+ 4 %	<ul style="list-style-type: none"> Friperie Essuyage industriel Effilochage Export 	1,18
 Inertes	Déchets non polluants issus des chantiers de construction et de démolition (gravats, béton, sable...)	3 837 t	- 3 %	Stockage sur des sites dédiés	9,57
 Bois	Bois non traités (palettes...) Bois traités (meubles...)	9 640,7 t	+ 33 %	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation matière Valorisation énergétique 	24,05
 DEA	Tous les déchets d'ameublement (meubles quel que soit le(s) matériau(x) de composition)	798,8 t	Filière mise en place en juillet 2015	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation matière Valorisation énergétique 	1,99
 Plastiques rigides	Mobilier de jardin, jouets, arrosoirs, pots de fleurs, seaux	121,1 t	Filière mise en place courant 2016	Recyclage	0,30

* PAM : Petits appareils en mélange / ** GEMHF : Gros équipements hors froid / *** : GEMF : Gros équipements froid

Synthèse des déchets traités* en Dordogne en 2016

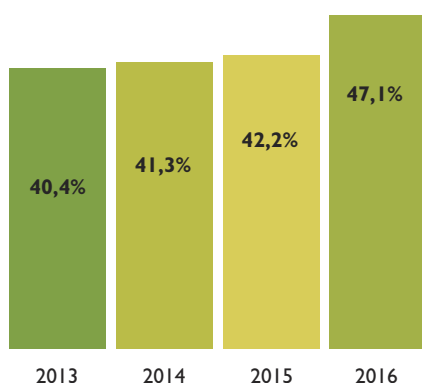
	Déchets pris en charge par le SMD3	Déchets générés dans l'ensemble de la Dordogne
Déchets résiduels	93 937	93 937
Déchets verts	32 402	34 926
Gravats	3 837	25 422
Déchets propres et secs traités en centre de tri	21 000	21 151
Encombrants	9 684	17 597
Verre	14 989	14 989
Bois	9 641	11 374
Papier/carton déposés en déchèterie et apport volontaire	648	5 258
Ferrailles	926	4 903
Déchets d'équipements électriques	3 985	3 985
Amiante ciment	518	518
Textiles	473	1 187
Divers (Piles, batteries, pneus, plâtre, plastiques...)	117	434
Déchets diffus spécifiques	648	648
Huiles (vidange + alimentaire)	29	186
Polystyrène expansé	63	77
Néons et lampes	3	11
Déchets d'activités de soins à risques infectieux	4	4
DEA	799	799
Plastiques durs (Recymap)	121	340
Total	193 821	237 744

* tonnages entrants sur les sites de traitement

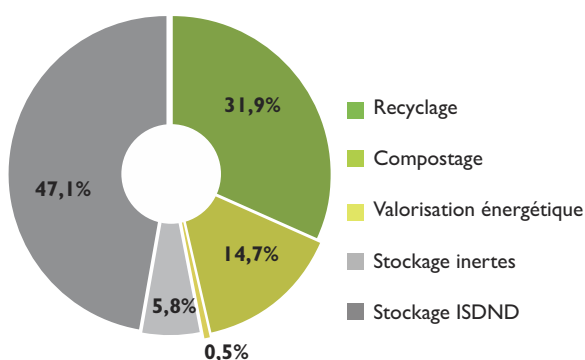
47,1 % des déchets produits en Dordogne sont valorisés

La part de déchets valorisés en Dordogne continue sa progression. Ainsi, près de la moitié des déchets générés en Dordogne sont valorisés, que ce soit par recyclage, compostage ou autre (réutilisation, valorisation énergétique).

Taux de valorisation des déchets de la Dordogne



Traitement des déchets de l'ensemble de la Dordogne



Un atelier de démantèlement a été installé sur 13 déchèteries du département afin d'optimiser les filières de valorisation, tout en réduisant le poids de la benne de tout venant.

Le SMD3 a confié cette mission à plusieurs associations locales dans une démarche d'Economie Sociale et Solidaire.

En 2017, cette démarche sera déployée sur 6 nouvelles déchèteries.



Prévention et sensibilisation

Budget « prévention » :
261 527 €

soit 0,65 € par habitant

***Budget « sensibilisation/
communication » : 176 347 €***

***Réduction de 7,6 % des
déchets ménagers résiduels
entre 2010 et 2016***

Démarche de management environnemental : le SMD3 s'engage encore davantage

Le SMD3 s'est engagé depuis 2006 dans une démarche de management environnemental selon la norme ISO 14001.



La démarche environnementale du SMD3 s'élargit progressivement, depuis 2014, aux activités de collecte, transfert et transport des déchets ménagers pour que la chaîne « déchets » devienne vertueuse.

Après un travail de réflexion et de mise en place en 2014, la phase opérationnelle a débuté en 2015.

Les résultats 2016 du programme environnemental du SMD3

Sensibilisation



• Les agents du SMD3 sont sensibilisés aux bonnes pratiques environnementales au fur et à mesure de leur prise de poste (tri des déchets, stockage des produits dangereux, consommations énergétiques...).

• Les adhérents présents sur les sites certifiés se sont également impliqués dans la démarche en s'appropriant certaines bonnes pratiques environnementales et méthodes de travail (affichage, consignes, stockage des produits...). **Une charte environnementale a été validée par les élus en janvier 2016 pour officialiser cette implication.**

Amélioration de la gestion des effluents aqueux des centres de transfert



Centres de Transfert de Dussac, Saint-Front-sur-Nizonne et Vanxains

En 2016, des travaux de modernisation ont été réalisés avec la refonte intégrale du système de traitement des eaux du site. La mise en service est prévue pour mars 2017. Les premières analyses d'eaux seront réalisées en juin 2017 pour vérifier l'efficacité du dispositif et l'atteinte des objectifs fixés.

Centre de Transfert de Marcillac

Compte tenu de la complexité de ce site, le comité environnemental a décidé en 2016 d'externaliser le dimensionnement de la gestion des eaux : une étude de refonte totale a été confiée à IDE Environnement, programmée durant le 1^{er} semestre 2017. Elle vise d'une part à modifier le traitement des eaux usées de lavage des quais et camions ainsi que celui des eaux pluviales de la plateforme des déchets verts. D'autre part, il est envisagé de confiner les eaux d'extinction en cas d'incendie sur la plateforme déchets verts ou les quais de gestion des ordures ménagères.

Amélioration de la gestion des situations d'urgence à l'ISDND



• Pour faire face au risque incendie, un dispositif d'arrosage automatique séquencé avec commande à distance a été mis en

place sur le casier de stockage des ordures ménagères. Une sonde de conductivité a été installée sur les bassins de stockage des lixiviats avec report d'alarme sur l'astreinte pour détecter toute fuite.

Diminution de la consommation d'électricité sur le centre de transfert de Bergerac



• Le changement du type d'éclairage et de la programmation a permis une baisse de 15 % de la consommation d'électricité.

Extension du périmètre de certification ISO 14001 à la collecte des déchets



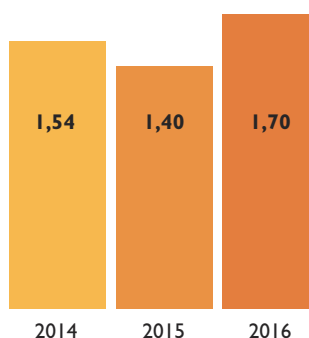
• Sur le secteur de Bastide Dordogne Périgord, un travail de révision du circuit de collecte a été initié en 2016 pour équiper

les foyers en bac de collecte et faire la collecte avec des bennes de collecte à chargement latéral (BCL). Cette modification vise à regrouper les points de collecte pour en diminuer le nombre et optimiser les fréquences de passage. Le lancement de la collecte en BCL sur ce secteur est prévu pour février 2017.

Performance environnementale de l'ISDND

• La quantité de biogaz capté au niveau des casiers de stockage des OM à l'ISDND a augmenté de 21 % en 2016.

Volume de biogaz émis par les casiers de l'ISDND de St Laurent des Hommes (Nm³ à 100% CH₄)



Bilan du Programme Local de Prévention -7,6 %.....▶ objectif atteint !

Depuis fin 2010, le SMD3 s'est engagé dans un Programme Local de Prévention des Déchets, avec le soutien de l'ADEME. En partenariat avec l'ensemble de ses adhérents, les associations, les professionnels et tous les périgourdins, l'objectif de réduire la quantité des ordures ménagères et assimilées a été atteint avec -7,6 %. Les efforts doivent se poursuivre car la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte nous demande de diviser par deux les déchets enfouis, de mieux trier et valoriser avec comme objectif l'année 2025.

Compostage

Le SMD3 mène plusieurs actions en lien avec le compostage (individuel et collectif).



- > La distribution de composteurs individuels continue, avec **1 219 composteurs** distribués en 2016 !
- > Edition d'un nouveau **guide sur le jardinage au naturel**

> Le SMD3 réalise des **formations aux pratiques de compostage** destinées aux particuliers sur la plateforme pédagogique du département.

> **Compostons en famille** : 7 enfants sont venus découvrir le compostage accompagnés de leurs parents.



Communiquer utile

En 2016, le SMD3 a prêté **128 050 gobelets réutilisables** à l'occasion de 238 manifestations.

Opération « mon sac en tissu réutilisable »

Depuis le 1^{er} juillet 2016, le recours aux sacs en plastique à usage unique est interdit. Le SMD3 a souhaité aider les producteurs locaux et les métiers de bouche. 1 300 sacs en tissu made in Périgord ont été réalisés à partir de tissus récupérés, cousus par l'association Ricochet - La Bobine et imprimés par l'ESAT des Papillons Blancs.

Un sac 100% économie circulaire réalisé avec le concours de l'ADEME à hauteur de 30 000 €. L'opération se poursuit en 2017 pour atteindre 13 000 sacs.



Aujourd'hui, toutes les actions de communication du SMD3 comportent une part de prévention.

Nouveau look en 2016 pour le Stop Pub avec 2 formats édités à 50 000 exemplaires.



Communication Prévention et Tri des déchets toujours de pair

Sac de pré-collecte, guides de consignes de tri



Conférence Zéro Déchet « réduire et consommer autrement »

Plus de 250 personnes ont participé à la conférence de Béa Johnson au cours de laquelle elle a partagé son expérience et donné des astuces pour réduire facilement sa production de déchets et faire des économies. En prenant comme exemple sa famille, qui a éliminé la poubelle de son quotidien depuis 2008 pour ne produire qu'un litre de déchets par an.

La prévention des nuisances à l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes

En respect du principe de précaution, le SMD3 s'est fixé comme objectifs de prévenir tout risque de pollution des milieux naturels et de réduire les nuisances pour les riverains de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Laurent-des-Hommes.

site certifié
ISO 14001

En 2016, 1 033 personnes ont visité l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes.

Prévenir la pollution

Le stockage des déchets génère des effluents liés à la dégradation des déchets : rejets gazeux (biogaz) et liquides (ce qu'on appelle les lixiviats = jus des déchets). Des installations spécifiques et modernes permettent un captage et un traitement optimisé de ces effluents pour prévenir tout risque de pollution.

Depuis mi-2012, le **biogaz** est majoritairement valorisé énergétiquement: en 2016, le biogaz capté a été valorisé à 88 % en électricité.

• 5 143 MWh d'électricité ont été produits en 2016, soit l'équivalent de la consommation électrique de 2 116 habitants. L'émission de 422 tonnes de CO₂ a ainsi été évitée.

A titre transitoire, les **lixiviats** ont été traités hors site, jusqu'à août 2016, soit un volume évacué de 11 550 m³.



Réduire les nuisances

Afin de **diminuer la génération d'odeurs sur le site**, le SMD3 a engagé plusieurs types de travaux en 2016 :

- Limitation de la surface d'exploitation à 4 000 m² et recouvrement hebdomadaire de la zone d'exploitation
- Maintien de la densité du casier d'enfouissement supérieure à 1 tonne de déchets/m³, ainsi les déchets fortement compactés limitent la génération d'odeurs
- Réalisation de captages complémentaires afin de diminuer les émanations diffuses de biogaz
- Couverture étanche des casiers en fin d'exploitation

Dans sa démarche d'amélioration continue, le SMD3 a lancé un audit de la **gestion du biogaz** sur l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes. Cet audit a été complété par une mesure des émanations diffuses sur la totalité des casiers. L'objectif de cette prestation est d'améliorer le suivi du réseau et le captage des biogaz afin d'augmenter les quantités captées.

Les **nuisances olfactives** n'étant plus un problème pour les riverains, depuis 2015, le SMD3 laisse la possibilité de signaler par mail des problèmes éventuels d'odeurs. Ceux-ci sont alors mis en corrélation avec les activités du site.

La **compensation de la perte d'espaces boisés**, liée à la création des casiers de l'ISDND a également été poursuivie, par la végétalisation du talus de la zone de dépôt des déblais (pins et chênes).

Des **mesures de bruit** avaient été réalisées en octobre 2016 conformément aux prescriptions de l'arrêté d'autorisation d'exploitation : les niveaux sonores mesurés sur le site sont conformes aux seuils fixés par la réglementation. La prochaine mesure de bruit est prévue pour 2020.

Poursuivre les investissements pour optimiser l'exploitation du site

Les travaux de construction de la nouvelle installation de traitement des lixiviats sont achevés. La mise en régime a débuté le 2 décembre 2016, la réception de l'installation étant prévue courant 2017.

En 2016, un marché de travaux a été lancé pour la réalisation de **3 nouveaux casiers** (secteur D) et d'une **chambre de collecte des lixiviats** dans l'optique d'assurer la continuité de l'exploitation du site. La chambre de collecte permettra de récupérer les lixiviats des 19 futurs casiers, à l'aide de 19 drains installés à 20m de profondeur.

Pour l'année 2017, des investissements sont encore programmés :

- **Création d'un bâtiment à usage de bureau** et d'un parcours pédagogique pour des visites ludiques du site
- Mise en place d'une **nouvelle torchère** d'une capacité de brûlage de 600 et 1 200 Nm³/h
- Acquisition d'une **chargeuse articulée** sur pneus
- Mise en place d'un **système de lavage** pour le nettoyage des camions

Le rapport d'activité de l'ISDND est téléchargeable sur le site www.smd3.fr (rubrique téléchargement).



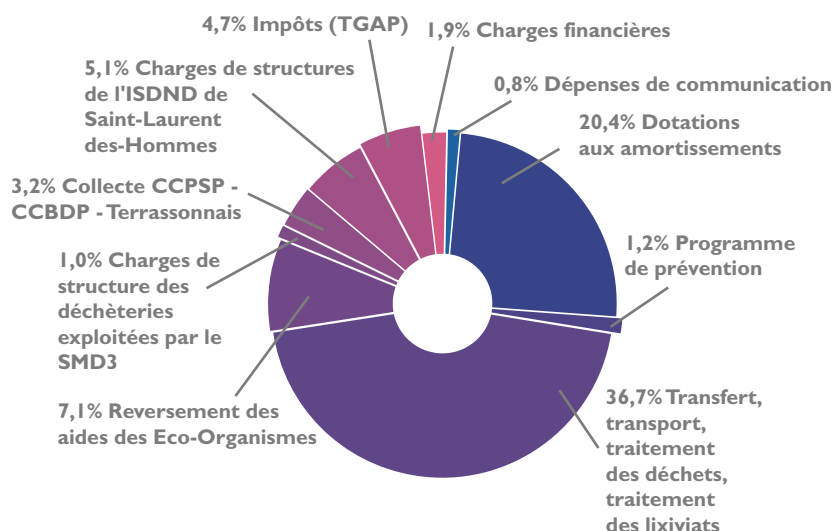
Indicateurs économiques et financiers

Budget du SMD3 :
fonctionnement : 54 €/ hab.
investissement : 27 € / hab.

Le budget 2016 du SMD3

Le budget 2016 a été adopté le 15 décembre 2015. Le compte administratif 2016 a été approuvé le 25 avril 2017

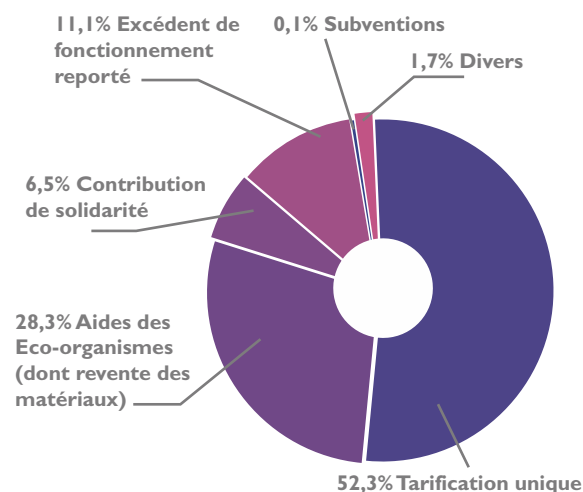
Dépenses de fonctionnement : 21 787 482 €



En 2016, les dépenses de **fonctionnement** se sont élevées à 21 787 482 € (soit 54 € / hab.), en baisse de 1,7% par rapport à 2015.

Les recettes de fonctionnement ont atteint 27 861 574 €.

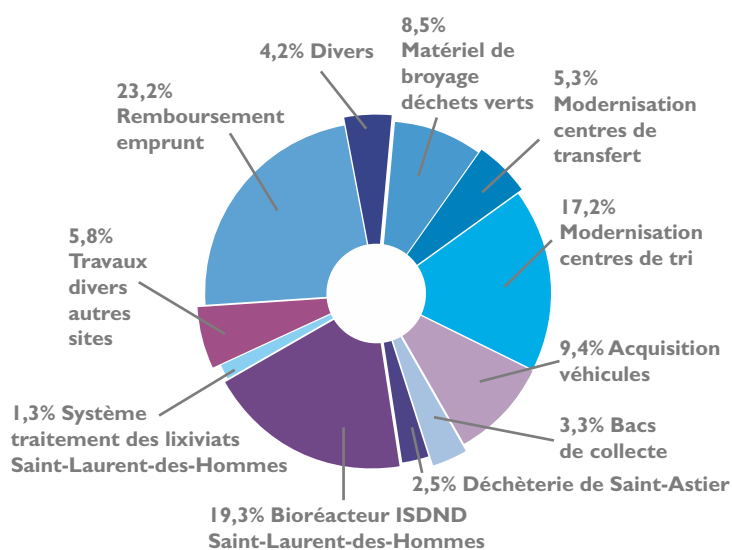
Recettes de fonctionnement : 27 861 574 €



La gestion des déchets est principalement financée par la tarification unique reversée par les adhérents (52 % des recettes de fonctionnement).

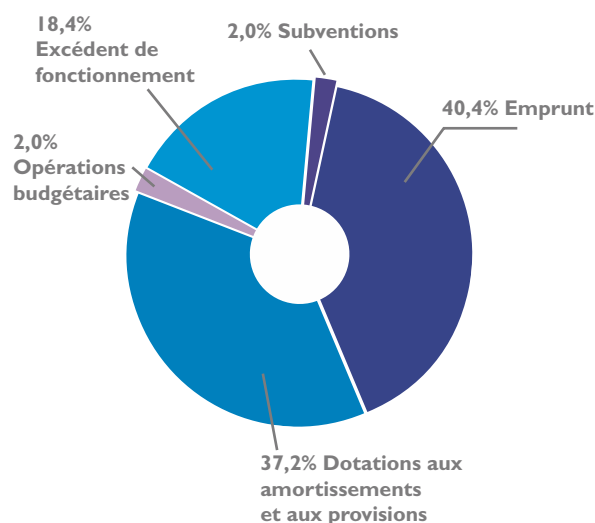
La balance entre les dépenses et les recettes de fonctionnement traduit un excédent de 6 074 092 €, qui est reporté sur 2017.

Dépenses d'investissement : 10 719 052 €



Les dépenses d'**investissement** sont liées aux travaux destinés à moderniser et sécuriser les équipements : modernisation des centres de tri, achats de nouveaux véhicules, développement d'un bioréacteur sur l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes...

Recettes d'investissement : 11 960 582 €



Le niveau d'endettement reste cependant maîtrisé (16 545 560 € au 31/12/2016) avec une capacité de désendettement de 2,3 ans.

La tarification unique 2016

La tarification unique instaurée par le SMD3 s'applique à l'ensemble des adhérents du SMD3 et est établie en mutualisant les coûts de transfert, de transport et de traitement des déchets.

Modalités de collecte et nature des flux	2016	Coûts € HT/tonne
Déchets propres et secs		
Déchets propres et secs collectés en mélange avec des JRM (journaux revues magazines) (a)	cf. nouvelle procédure ci-contre	
Déchets propres et secs collectés en mélange sans JRM (a)		
JRM collectés en points d'apport volontaire		
Cartons collectés en apport volontaire		9,30 (2)
Films plastiques collectés en apport volontaire		43,30 (2)
Mélange de déchets propres et secs et de gros cartons d'emballages (pré-tri)		11,70 (2)
Fourniture de sacs de collecte sélective		22,72 €HT /carton de sacs non numérotés 25,64 €HT /carton de sacs numérotés

(a) Attention : ces coûts sont compensés par les recettes Eco-Emballages (point vert)

Depuis 2014, une nouvelle procédure s'applique pour les DPS : dans le cadre de sa politique d'encouragement au tri, le SMD3 a souhaité valoriser le travail des collectivités adhérentes en reversant un soutien incitatif à la tonne valorisée. Les matériaux issus des centres de tri ont été soutenus par le SMD3 à un prix fixe à la tonne (prise en compte du poids des repreneurs).

Modalités de collecte et nature des flux	Matière concernée	Soutien proposé par le SMD3
Tonnes entrantes sur les centres de tri	Les métaux (acier et aluminium)	12,00 €HT/t
	Les fibreux (PCNC, TETRA, GDM et JRM)	24,00 €HT/t
Refus de tri	Les résineux (PETc, PETf, PEHD et nouvelles résines)	72,00 €HT/t
	Le verre	23,31 €HT/t
	Taux de refus	
	Le taux est inférieur ou égal à 15%	90,60 €HT/t (prix des DR 2016)
	Le taux est supérieur à 15% et inférieur ou égal à 20%	106,29 €HT/t (au-delà de 15 %)
	Le taux de refus est supérieur à 20%	132,44 €HT/t (au-delà de 20%)
	TGAP additionnelle	14,00 €HT/t

Par ailleurs, afin de préserver les équilibres entre les adhérents, un soutien à la collecte en zone rurale est venu compléter les aides versées en soutien des tonnes valorisées. Il a été calculé de la façon suivante :

Soutien à la collecte en zone rurale	Densité (hab/km ²)	Montant du soutien
	d < 45 hab/km ² (moyenne du SMD3)	1,50 €/hab
	d ≥ 45 hab/km ²	0

Une prime de 0,20€ par habitant est versée pour la fourniture des données nécessaires au remplissage des comptes-rendus demandés par Eco-Emballages et Eco-folio dans les délais impartis.

Déchets résiduels	2016
Collectés en bennes tasseuses	90,60 (1)
Encombrants de déchèteries livrés en mélange avec du polystyrène (PSE)	87,60 (2)
Encombrants de déchèteries sans PSE	80,60 (2)
TGAP additionnelle	14,00 €HT/t

Déchets verts	
Déchets végétaux collectés en déchèterie et/ou en porte-à-porte (broyage simple)	13,00
Déchets végétaux collectés en déchèterie et/ou en porte-à-porte (broyage et valorisation)	21,30
Biodéchets (compostage)	44,80

Filières spécifiques	
Amiante-Ciment (palettes et big bags)	65,00 (2)
Amiante-Ciment (non conditionné)	75,70 (2)
Amiante-Ciment en provenance d'un particulier	Gratuit <100 kg/an sinon tarif de base (2)
Amiante-Ciment des professionnels et prestataires privés (conditionné)	78,00 (2)
Amiante-Ciment des professionnels et prestataires privés (non conditionné)	91,00 (2)
PSE (sac de 1m ³ collecté en déchèterie)	6,40/sac (3)
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	670,00 (3)
Filière ECO-DDS	90,00/fiche anomalie - 850,00 (3)
Déchets inertes	7,30 (2)
Déchets inertes (professionnels / privés)	8,80 (2)
Verre provenant des communes indépendantes	24,69 (1)
Bois issus des déchèteries	30,00 (2)
Prestation optionnelle :	
• Gestion et exploitation d'une déchèterie (hors investissement et génie civil)	5,00 ou 11,00€/habitant selon TVA
• Construction et gestion d'une déchèterie	8,00 à 17,00€/habitant selon TVA

Les prix indiqués incluent :

(1) transfert, transport et traitement des déchets - (2) traitement des déchets - (3) collecte et traitement des déchets en déchèterie

Le bilan social 2016 du SMD3

La structure des effectifs

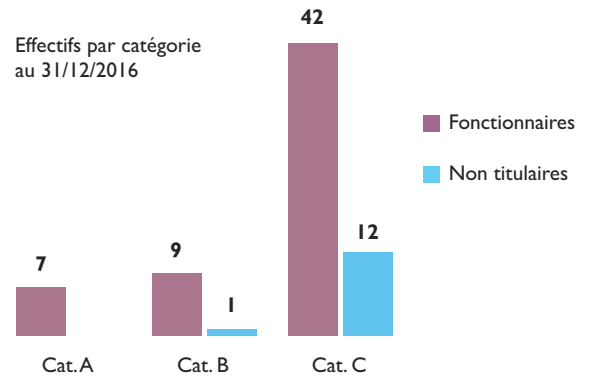
En 2016, le SMD3 a recruté de nouveaux agents notamment pour la gestion des déchèteries, la collecte des déchets ménagers ou encore le broyage des déchets verts. L'ensemble de ces compétences demande une spécificité technique.

L'effectif total du SMD3 s'élève à 71 agents au 31/12/2016, 82 % d'entre eux ayant le statut de fonctionnaire. Ce taux élevé résulte d'un recrutement effectué majoritairement par voie

statutaire, le passage des concours étant plébiscité au sein de la structure.

Le taux d'encadrement (nombre d'agents de catégories A et B divisé par l'effectif total) est de 25 %.

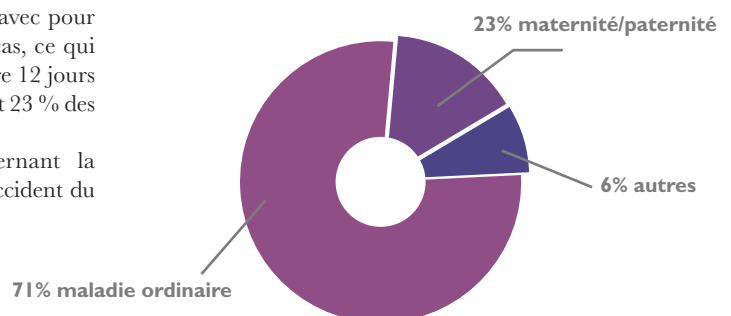
Les agents techniques représentent 79 % du personnel, les services administratifs 23 %, les personnels d'animation 4 %.



L'absentéisme

1 070,5 jours d'absence ont été recensés en 2016, avec pour motifs principaux la maladie ordinaire (71 % des cas, ce qui représente une moyenne de 11 jours par agent, contre 12 jours en 2015). Les congés maternité/paternité représentent 23 % des cas.

A noter également le très bon résultat concernant la sécurité, puisque, comme en 2014 et 2015, aucun accident du travail n'a été déploré en 2016.



La formation du personnel

En 2016, 313 journées de formation ont été suivies par les agents du SMD3, soit une moyenne de 4,4 jours de formation par agent :



- 15 % pour les préparations aux concours/examens,
- 30 % pour les formations obligatoires,
- 55 % pour une formation de perfectionnement,
- 11% dans le cadre du DIF.

	2013	2014	2015	2016
Nombre de jours de formation par agent	3,5	4,6	4,9	4,4

Les prestations sociales

	€HT 2014	€HT 2015	€HT 2016
Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS)	13 340	13 340	21 474
Tickets restaurant	7 971	22 527	25 718
Aide sur les mutuelles	2 212	5 224	7 821

Les rendez-vous incontournables de l'année 2017

• Modernisation des centres de transfert de Saint-Front-sur-Nizonne et Vanxains

Les travaux prévus ont pour objectif de moderniser les quais de transfert des déchets en les faisant passer du mode gravitaire à compaction au mode gravitaire avec remorques à Fond Mouvant Alternatif (FMA). Ceci permettra de transporter les déchets en plus gros volume et d'optimiser les chargements. L'acquisition de 5 remorques FMA vient compléter le dispositif (3 remorques pour Vanxains et 2 remorques pour Saint-Front-sur-Nizonne).

Pour Saint-Front-sur-Nizonne, les travaux débuteront en avril 2017 suivis de ceux de Vanxains en mai 2017.

Coût des travaux : 2 724 000 € TTC

Coût de l'acquisition du matériel estimé : 384 000 € TTC

• Acquisition de véhicules

Le SMD3 prévoit d'acheter en 2017 de nouveaux véhicules (tracteurs et broyeurs pour la filière bois et déchets verts, véhicules de collecte, polybennes de déchèterie, chargeur télescopique...).

Montant des investissements estimé : 1 561 k€

• Collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers évolue. Sur les communes collectées par le SMD3 faisant partie des Communautés de Communes de Bastide Dordogne Périgord et du Terrassonnais en Périgord Noir, 34 points de tri semi-enterrés et enterrés vont être installés au cours de l'année.

Coût des travaux estimé : 240 000 € TTC

Coût de l'acquisition du matériel estimé : 492 000 € TTC



• Secteur 5

Acquisition d'un entrepôt à Bergerac

Le SMD3 va faire l'acquisition d'un entrepôt. Ce local aura comme finalité le stockage de l'ensemble des outils destinés à l'activité collecte (BOM, bacs, etc.) et la libération du Centre de Transfert.

Coût de l'acquisition : 180 000 € TTC

Sécurisation des déchèteries du Bergeracois

Cette mise aux normes porte sur 3 déchèteries du Bergeracois. Cela concerne la remise aux normes des gardes corps ainsi que la réalisation d'abris de démantèlement pour 180 000 €, la mise aux normes incendie pour 37 000 € et l'aménagement de regards de prélèvements pour 3 000 €.

Coût de l'opération : 220 000 € TTC

• Réorganisation de la filière des déchets verts : optimiser le bois pour chauffer la Dordogne

Une plateforme a été créée sur le site de La Rampinsolle pour accueillir cette nouvelle filière. Elle permet de séparer la filière bois de la filière déchets verts, en créant une zone dédiée au stockage et au broyage du bois issu de déchèteries.

Coût des travaux : 400 000 € TTC

• ISDND

Le site de l'ISDND se modernise avec :

- La mise en place d'une nouvelle torchère d'une capacité de brûlage de 600 et 1200 Nm³/h

- L'acquisition d'une chargeuse articulée sur pneu

- La mise en place d'un système de lavage pour le nettoyage des camions entrants et sortants du site

- Un nouveau bâtiment pour accueillir les bureaux administratifs ainsi qu'une salle pédagogique.

Coût global estimé : 2 008 k€ TTC

• Fusion avec le SMCTOM de Montpon Mussidan

La fusion entre le SMCTOM de Montpon Mussidan et le SMD3 est en préparation pour le 1^{er} janvier 2017. 45 agents permanents seront concernés par cette fusion. Des répercussions seront à prévoir au budget tant en fonctionnement qu'en investissement.

• Nouveau régime indemnitaire

Réflexion et mise en place de groupes de travail pour l'instauration du **nouveau régime indemnitaire** qui s'impose à toutes les collectivités territoriales (RIFSEEP).

• Une stratégie forte pour les 10 années à venir

Le SMD3 souhaite définir une stratégie en matière de prévention et de gestion des déchets pour les 10 années à venir dans l'objectif de répondre aux attentes de la loi Transition Énergétique pour une Croissance Verte.

En complément, une étude préfiguration en vue de contractualiser avec l'ADEME sur un Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire (CODEC) sera menée poursuivant ainsi la politique de réduction des déchets.

Ces deux études donneront lieu à un programme d'actions.

• Que trouve-t-on dans les sacs noirs des Périgourdins ?

Mieux comprendre le contenu des sacs noirs, tel est l'objectif de la campagne de caractérisation que va lancer le SMD3. Les résultats obtenus permettront de cibler les actions à mener. Pour rappel, en 2013, un sac noir moyen contenait 22% de biodéchets et 23% de déchets recyclables.

Poursuite des actions de communication

auprès de tous les périgourdins : spectacle pour le grand public, film de présentation du SMD3, évènements pour les scolaires, etc.



Rapport téléchargeable sur le site internet du SMD3

www.smd3.fr le clic utile !

La Rampinsolle
24660 Coulounieix-Chamiers
tél. 05 53 45 58 90
fax 05 53 45 54 99
contact@smd3.fr



Rapport d'activité présenté par
François ROUSSEL, Président du S.M.D.3
Rédacteur en chef :
Sylvain MARTY, Directeur du S.M.D.3
Coordination du rapport : Isabelle MOREAU
Collecte de données et rédaction : ECOGEOS
Rédaction, conception et mise en page : ADEKOI
Impression sur du papier recyclé
par l'imprimerie FANLAC
Crédits illustrations : SMD3, Adékoï, Eco-Emballages,
IStock, SMCTOM de Thiviers, SICTOM du Périgord
Noir, SYGED Bastides Forêt Bessède, SMBGD,

SMCTOM de Montpon Mussidan,
SMCTOM de Ribérac, SMCTOM de Nontron,
SMCTOM de Vergt, CCIVS, Sophie Anfray,
Communauté d'agglomération du Grand Périgueux,
Ecogeos, Véolia

Rapport tenu à la disposition du public,
téléchargeable sur le site www.smd3.fr
et adressé aux collectivités adhérentes du S.M.D.3
Rapport établi conformément à la loi n°95-101
du 2 février 1995, dit loi Barnier et au décret
d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

